



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

GENTHOD

COMPTE RENDU DE
L'ADMINISTRATION
MUNICIPALE | 2012



MESSAGE DU MAIRE



Chères citoyennes, chers citoyens,
Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi cantonale du 18 avril 1984 sur l'administration des communes, nous vous présentons le rapport administratif et financier couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012.

Un des faits marquants a été le rapport d'audit de la Cour des comptes d'octobre 2012. Les raccourcis d'une certaine presse ont eu un impact négatif sur l'image de notre commune. J'ai donné des explications tant au Conseil municipal que dans l'édition d'automne du Genthod-Info. En outre, j'ai fait paraître un droit de réponse dans la Tribune de Genève du 22 octobre 2012, en relevant les situations paradoxales de la Conseillère d'Etat responsable des communes genevoises. La première contradiction est l'examen des comptes communaux déjà approuvés par un arrêté de la Conseillère d'Etat elle-même. La deuxième contradiction est l'amortissement du nouveau centre communal polyvalent dès 2011, demandé par le Service de surveillance des communes, alors que la Cour des comptes l'interdit. Parmi les 19 recommandations de la Cour des comptes, plusieurs ont déjà été complétées; les autres sont en cours de traitement. Trois recommandations incombent à la Conseillère d'Etat responsable des communes, dont des modifications à apporter au Règlement d'application de la Loi sur l'administration des communes. L'audit aura donc permis de relever les lacunes de ce règlement. Pour Genthod, c'est l'occasion de mettre en place un système de contrôle interne correspondant aux besoins et à la taille de notre commune.

Parmi les réalisations en cours, la construction du centre communal polyvalent va bon train. Il sera inauguré en novembre 2013. Le bâtiment du parascolaire sera le premier à être occupé, et ceci dès l'été 2013. Une partie du troisième bâtiment verra l'épicerie-tea-room intégrer les activités postales sous forme d'agence. Le système d'agence postale (sans trafic de numéraire) existe depuis deux ans dans le bâtiment provisoire, qui a remplacé l'ancien office postal.

La rénovation thermique de l'école, avec isolation et panneaux photovoltaïques, est terminée. La nouvelle entrée côté Jura permettra de diriger les élèves vers l'école à partir du chemin de la Pralay.

La construction de la crèche intercommunale (avec Bellevue, Collex-Bossy et Pregny-Chambésy) avance selon le calendrier.

Le local du sauvetage de Bellevue-Genthod doit être rénové, car il est devenu dangereux. Des démarches sont en cours avec les communes voisines pour les associer à cette rénovation. C'est un Gentousien qui préside cette section du sauvetage sur le lac Léman.

La mise en passe électronique de tous les bâtiments communaux permettra d'en garantir la sécurité par un contrôle des accès.

Parmi les futurs projets, l'évacuation des eaux claires excédentaires dans le secteur Pralay-Malagny obligera la commune à un important investissement. Les eaux de pluie, très abondantes en cas d'orages, trouveront leur cours jusqu'au lac par les chemins des Troiselles et de la Petite-Voie.

François Mazenod | Maire

DISCOURS DU MAIRE DU 1^{ER} AOÛT 2012	2
ADMINISTRATION GESTION DU PERSONNEL AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET TISSU ÉCONOMIQUE ÉTAT CIVIL CIMETIÈRE FINANCES BÂTIMENTS	3
AFFAIRES SOCIALES ET NATURALISATIONS CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE SPORTS ET LOISIRS SCOLAIRE	7
SÉCURITÉ PUBLIQUE GÉNIE CIVIL ET MOBILITÉ ENVIRONNEMENT	8
SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL	9
BILAN DES COMMISSIONS SUR L'ANNÉE 2012	16
ET PENDANT CE TEMPS À GENTHOD	20
BILAN DES SOCIÉTÉS COMMUNALES	22
PRÉSIDENTE DES ASSOCIATIONS ET SOCIÉTÉS COMMUNALES	28
BILAN DES GROUPEMENTS COMMUNAUX	29
RAPPORT FINANCIER 2012	33
ÉLÉMENTS STATISTIQUES	41
RENSEIGNEMENTS UTILES	42
GENTHOD PRATIQUE	43
RECOMMANDATIONS	46
AUTORITÉS MUNICIPALES	48



DISCOURS DU MAIRE DU 1^{ER} AOÛT 2012

Les salutations protocolaires ayant été données par la Présidente du Conseil municipal, Mme Carol Borloz, c'est avec fierté et émotion que je m'adresse à vous.

Tous les deux ans, Bellevue et Genthod se retrouvent en terres gentousiennes pour évoquer ce pays qui nous abrite, qui nous fait vivre, et qui nous donne les moyens de nous exprimer et de nous réaliser.

C'était le défi qu'avaient les 3 Waldstätten (Uri, Schwytz et Unterwald) en ces premiers jours d'août 1291. Il y a 721 ans de cela.

Comment faire pour être à l'abri de l'opresseur, qu'incarnaient les Habsbourg en ces temps lointains? La réponse se trouvait déjà dans l'union des forces internes. Finies les querelles de clochers, éléments diviseurs. Le ciment de la cohésion se situait à un niveau supérieur: un pacte.

Ce fameux pacte, qui vous sera lu dans un moment par une jeune fille de la commune, Emilie Stalder. Ce pacte fondateur de la Confédération a permis d'obtenir les franchises, donc la liberté, de la part de l'Empereur du Saint Empire romain germanique. C'est lui, Henri VII Comte de Luxembourg, qui octroya une charte à la jeune Confédération suisse. Hasard géographique, la mission permanente du Luxembourg, que l'on salue, se situe non loin d'ici, sur le territoire de Bellevue.

Il a fallu 524 ans, des guerres internes et externes, pour que la Suisse se forme par addition successive de cantons. Ces cantons qui ne voulaient pas être intégrés dans de grands royaumes. Une union contre nature, pourrait-on questionner, avec des éléments structurels diviseurs, des langues et des convictions différentes? Et bien non. La volonté de vivre ensemble grâce aux différences a fait de la Suisse un exemple de démocratie, de tolérance et de lieu d'épanouissement.

Nous sommes ensemble ce soir pour reconnaître le besoin des autres, prouvant par-là l'existence même de chacun de nous. Vivre par les autres et pour les autres. On commencera par la famille, ce noyau stabilisateur et réconfortant, puis par les voisins, et enfin par les relations plus éloignées géographiquement mais combien proches dans nos cœurs: les amis. Ceux-là mêmes qui témoignent de notre existence journalière. Ce tissu social qui est à la base de l'âme d'une communauté.

Le contexte politique, au sens premier du terme grec à savoir l'organisation de la cité, n'est pas comparable puisque le Pacte de 1291 a été conclu à l'époque féodale. Toutefois, il a permis qu'un système démocratique se développe, en respectant les droits mais aussi les devoirs de chaque citoyen. La liberté de nos fondateurs rimait déjà avec la responsabilité envers autrui.

Nous sommes en Suisse. Cette Suisse qui prodigue ses bons offices aux nations belligérantes. Cette Suisse qui a finalement rejoint l'Organisation des Nations Unies il y a dix ans.

Nous vivons à Genève, canton privilégié qui s'est forgé une renommée internationale. Genève qui a vu naître des gens remarquables, comme le très controversé Jean-Jacques Rousseau. Rousseau est né à Genève le 28 juin 1712, il y a 300 ans. Homme du Siècle des Lumières et penseur planétaire, son père lui avait dit: "Jean-Jacques, aime ton pays!".

A vous qui habitez cette belle région, je vous dirais "Aimez votre commune, contribuez à sa vie, à votre vie!".

Je vous souhaite une belle fête du 1^{er} août. Au sein de Genève et de la Suisse, vive Bellevue, vive Genthod!

ADMINISTRATION GESTION DU PERSONNEL AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET TISSU ÉCONOMIQUE ÉTAT CIVIL | CIMETIÈRE FINANCES | BÂTIMENTS

FINANCES COMMUNALES

Budget 2012

Le vote du budget est l'une des prérogatives les plus importantes du Conseil municipal. Voté le 8 novembre 2011, le budget 2012 se voulait équilibré, dégageant même un léger boni:

- > avec des charges de CHF 9'627'352.-;
- > des revenus de CHF 9'690'500.-;
- > soit un excédent de revenus de CHF 63'148.-.

tout en maintenant le nombre de centimes additionnels à 25 (le plus bas du canton depuis 2008) et en dégrevant à 100% la taxe professionnelle communale (ce qui prévaut depuis 2002).

Les amortissements progressaient de CHF 400'000.-, passant de CHF 1.8 à 2.2 millions, essentiellement dus à la construction du nouveau centre communal polyvalent.

Comptes 2012

Les comptes 2012 ont été approuvés le 7 mai 2013, à savoir:

- > des charges à hauteur de CHF 9'044'402.70;
- > des revenus à hauteur de CHF 11'544'022.96;
- > soit un excédent de revenus de CHF 2'499'620.26.

Ce boni est dû à une production fiscale bien supérieure aux prévisions de l'Etat (+ 1.6 Mio), ainsi qu'à une baisse des dépenses de fonctionnement réalisées en grande partie au niveau des prestations de tiers.

Quant aux investissements, ils sont de CHF 10'480'454.56 aux dépenses et de CHF 186'642.85 aux recettes; les investissements nets s'élevant à CHF 10'293'811.71.

Le Conseil municipal a également approuvé les crédits budgétaires supplémentaires 2012 pour un montant total de CHF 467'726.69 selon le compte de fonctionnement 2012. Ils étaient de CHF 1'210'900.14 en 2011 et de CHF 2'400'038.37 en 2010. Rappelons que ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées dans d'autres rubriques de charge et au besoin par la fortune nette de la commune. La loi oblige les communes à voter les dépassements même s'ils sont compensés par des recettes sous d'autres rubriques budgétaires.

Le tableau ci-dessous résume les charges et revenus pour 2012 et 2011 selon les rubriques du plan comptable:

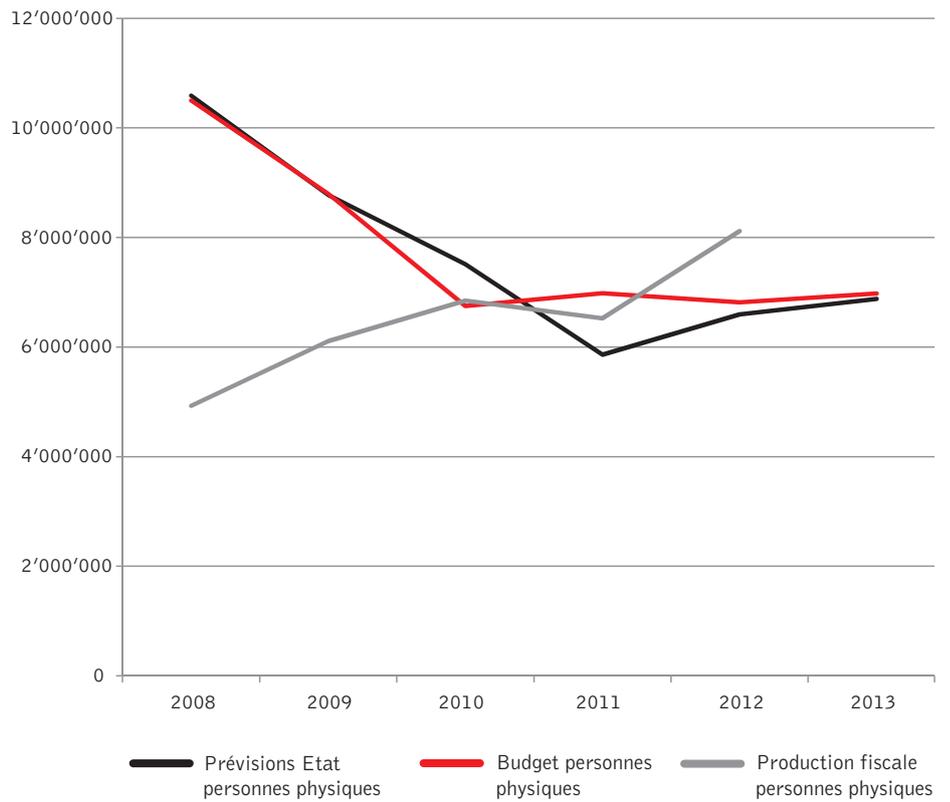
	Charges 2012(*)	Charges 2011	Revenus 2012	Revenus 2011
00 Administration générale	1'226'308	1'256'193	121'140	124'393
Bâtiments	989'100	956'552	43'811	84'630
01 Sécurité publique	426'668	334'055	36'219	38'581
02 Enseignement & formation	545'453	595'414	16'846	17'981
03 Culture & loisirs	1'601'598	1'761'539	171'632	103'755
05 Prévoyance sociale	674'737	675'526	0	0
06 Trafic	903'562	1'079'522	2'704	64'006
07 Eaux, déchets & environnement	830'442	729'478	36'736	43'908
09 Finances & fiscalité	1'846'534	2'586'487	11'114'935	9'232'743
Totaux	9'044'402	9'974'766	11'544'023	9'709'997

(* y compris les amortissements)

Les deux graphiques ci-dessous comparent les prévisions des recettes fiscales communiquées par l'Etat, les montants utilisés pour le budget, ainsi que la production fiscale réelle; ceci tant pour les personnes physiques que pour les personnes morales:

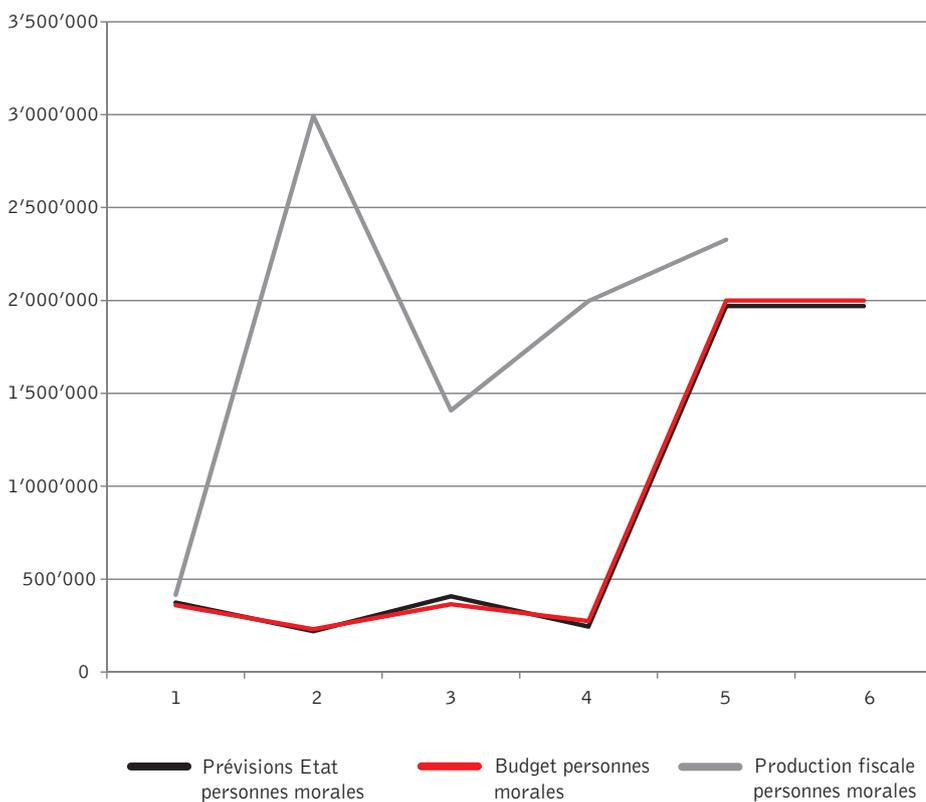
Charges et revenus de 2008 à 2013 (selon les rubriques du plan comptable)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Prévisions Etat personnes physiques	10'589'650	8'778'000	7'510'750	5'858'875	6'596'175	6'976'600
Budget personnes physiques	10'500'000	8'800'000	6'750'000	6'983'000	6'815'000	6'976'600
Production fiscale personnes physiques	4'925'104	6'108'736	6'845'536	6'524'132	8'119'226	



Charges et revenus de 2008 à 2013 (selon les rubriques du plan comptable)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Prévisions Etat personnes morales	373'650	220'300	407'650	245'000	2'000'000	2'000'000
Budget personnes morales	360'000	230'000	365'000	275'000	2'000'000	2'000'000
Production fiscale personnes morales	415'164	2'993'154	1'408'037	1'996'970	2'326'999	



Budget 2013

Le budget 2013 a été voté le 6 novembre 2012. Les travaux préparatifs de l'Exécutif et la contribution des diverses commissions ont conduit les conseillers à voter ce budget à l'unanimité, suivant ainsi le préavis de la commission des finances.

Les prévisions des recettes fiscales (CHF 6'976'600.- pour les personnes physiques et CHF 2'000'000.- pour les personnes morales) sont en hausse de CHF 250'000.- par rapport à l'an dernier.

Avec les revenus du patrimoine financier (les loyers de nos immeubles) de plus d'un million de francs et d'autres sources, le total des revenus s'élève à CHF 10'564'000.-, montant suffisant pour assumer les charges de CHF 10'242'000.- et dégager un boni de CHF 322'000.-. C'est la première fois que le seuil psychologique des dépenses dépasse 10 millions de francs, dépenses dues essentiellement aux immeubles (centre communal polyvalent et rénovation de l'école), à la participation financière accrue au fonds de péréquation intercommunale, aux projets intercommunaux (crèche, sauvetage), ainsi qu'à la mise en place d'une surveillance privée sur tout le territoire de la commune. Les amortissements sont à hauteur de CHF 2.1 Mio.

Bâtiments communaux

Le concept général du nouveau centre communal polyvalent, voté lors de la précédente législature, prévoit dans le bâtiment principal (A) une salle communale pour 350 personnes assises et des salles pour les différentes sociétés et associations communales.

Les écoliers prendront leur repas dans le bâtiment parascolaire (B), dont les salles seront aussi accessibles à d'autres activités.

Au printemps 2011, alors que le projet se heurte à des oppositions, la Poste annonce la fermeture de l'office postal de Genthod, mais propose la poursuite des activités postales (sauf les versements en espèces) sous forme d'agence postale. Les élus réagissent et imaginent l'intégration des services postaux à l'épicerie-tea-room dans une partie du troisième bâtiment (C). Le sondage sous forme de questionnaire adressé à la population gentousienne et les réponses obtenues nous ont été très utiles et nous ont confortés dans la volonté de poursuivre cette prestation voulue par les habitants de la commune.



Le nouveau centre communal répondra à des critères énergétiques élevés. Géothermie et panneaux solaires couvriront les besoins en chauffage et eau chaude. Il y aura même une redistribution de l'excédent calorifique dans le bâtiment de l'école, d'où la création d'une liaison "énergie" à forte plus-value environnementale.

La rénovation de l'école nous a apporté la mauvaise surprise d'une fuite d'eau, certes minime, dans le sol du rez du bâtiment Bugnat (côté sud).

Une pose de vitrages sous les deux voutes du bâtiment Braillard (côté nord) sera faite pour empêcher son utilisation (problèmes d'insalubrité et de sécurité).

Le dossier pour la rénovation de la maison du Pressoir doit encore passer les obstacles des différents services de l'Etat.



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Plan directeur des chemins pour piétons

Le plan directeur des chemins piétonniers, qui a été rebaptisé "plan directeur des chemins pour piétons", a été finalisé en mars 2011 par la société DeLaMa. Il est le résultat de la volonté des autorités de la précédente législature de se doter d'un plan directeur pour la mobilité douce.

L'élaboration de ce projet important a été faite par Mme le Maire Yvonne Humbert et la commission d'aménagement du territoire présidée par Mme Fabienne Pitte-loud (ex Udry). Mis à l'enquête, il a ensuite été approuvé par le Conseil municipal le 8 mai 2012 et finalement approuvé par le Conseil d'Etat le 25 juillet 2012.

Ce plan directeur répond à un double objectif. Le premier est de poursuivre la planification actuelle conformément au cadre légal des planifications supérieures. Le deuxième est d'approfondir la question des cheminements piétons et des randonnées pédestres. La richesse des structures piétonnes de la commune de Genthod et ses qualités paysagères et panoramiques

fondent naturellement les enjeux d'une telle planification en termes de sécurité, de continuité et de confort. Le réseau gentousien se doit aussi d'être cohérent et coordonné aux tracés communaux voisins.

Les cheminements piétonniers sont déjà nombreux, grâce à la vision et aux travaux des anciens élus. Il convient non seulement de les préserver mais encore d'en créer d'autres, à savoir dans le domaine du Petit-Malagny, le long du nant des Dézalley, ainsi qu'entre la route de Rennex et le chemin de la Fermette, en lisière du bois de Mâchefer.

Des traversées de routes et la continuité vers les communes voisines font également partie de ce plan directeur.

Vous pouvez consulter ce plan directeur sur le site de la commune (sous l'onglet Portrait / Tour de commune).

Plan Directeur Cantonal 2030

Le Conseil municipal de Genthod s'est prononcé par le biais d'une résolution, qui englobe le concept et le schéma directeur (qui en est son volet opérationnel). A la majorité d'une voix, c'est finalement un préavis défavorable qui a été émis, assorti d'un ensemble de remarques. Tout d'abord, en rappelant de respecter les intentions de la commune décrites dans le plan directeur communal, qui est encore tout à fait valable puisque ne datant que de 2007.

Le projet de plan directeur cantonal 2030 a repris les intentions générales du plan directeur communal 2007 de Genthod, à savoir:

- > maintenir des espaces agricoles homogènes de valeur;
- > conserver et entretenir le patrimoine naturel et paysager, préserver les pénétrantes de verdure;
- > préserver les qualités architecturales et spatiales des grandes propriétés;
- > développer de nouveaux espaces publics;
- > adapter les équipements publics aux besoins de la population;
- > promouvoir une mobilité douce en facilitant le déplacement des piétons et des deux roues. Favoriser l'accessibilité aux transports publics.

Malgré cela, deux divergences ont été constatées:

1. Le déclassement de trois zones villas en zones agricoles n'a pas été correctement reporté. Il était donc primordial de rappeler la volonté communale et l'importance de la continuité paysagère de cette zone de verdure.
2. La parcelle du Petit-Malagny est indiquée en parc de délasserment: le Conseil municipal demande expressément que les projets à venir ne soient pas hypothéqués par cette indication. Nous rappelons que la mairie a fait une série de demandes dans le cadre de la demande d'autorisation concernant cette parcelle privée.

A propos de mobilité, la commune veut absolument dissuader le trafic routier sur le réseau secondaire et l'aménager en conséquence; prévoir des réseaux accordés cyclistes et piétons et intensifier les transports publics. Elle demande que la route de Lausanne sur territoire gentousien soit restreinte à une piste dans chaque sens et soit recouverte d'un revêtement phono-absorbant.

Commune à caractère résidentiel, Genthod se devait de répondre au sujet de la densification de la zone villas. Il a donc été rappelé l'importance de préserver le caractère villageois tout en veillant à une densification raisonnée et modérée. Genthod est une des 26 communes périurbaines, qui ensemble n'abritent que 11% de la population genevoise. Avec des avis très partagés et le refus de nombreuses communes, c'est M. le Conseiller d'Etat François Longchamp qui a repris des mains de M. Mark Müller cet important dossier.

Accès au lac

Ce projet, qui tient à valoriser notre parcelle des anciens bains du Saugy, est bien engagé tant avec les commissaires qu'avec les services de l'Etat.



François Mazenod | Maire

Nouveau bâtiment de la crèche intercommunale (GIBC)



La construction du nouveau bâtiment de la crèche a débuté durant l'été 2012. Ce bâtiment - situé sur la commune de Bellevue et devisé pour moins de 8 millions, y compris les aménagements extérieurs - sera mis en service à la fin du mois d'août 2013.

De nouveaux aménagements routiers seront réalisés au chemin de la Menuiserie afin de permettre aux piétons, aux riverains et aux utilisateurs de la crèche de cohabiter en harmonie.

Les études nécessaires à l'exploitation de la crèche ont également débuté en 2012. Cela demande d'adapter les statuts du Groupement Intercommunal du Bâtiment de la Crèche (GIBC) et de faire un appel d'offre public pour attribuer le mandat de son exploitation.

Le déménagement de l'ancien bâtiment vers le nouveau est prévu pour la rentrée 2013.

Groupement Intercommunal de la Vigne Blanche et FASE

Les activités de la Vigne Blanche se sont déroulées sans incidents majeurs cette année. La patinoire a rencontré un vif succès, comme d'habitude, malgré un hivers maussade qui a obligé de reporter au dernier moment l'une des traditionnelles discos sur glace. La vente de snacks et de boissons chaudes fût bien accueillie par les patineurs et les spectateurs.

Comme à l'accoutumée, Sherkan a survolé la patinoire pour se poser sur le gant des magistrats présents lors l'inauguration de décembre.

Les activités de la FASE se sont renforcées suite au changement de l'équipe des Travailleurs Sociaux Hors Murs (TSHM) qui ont réussi à redonner une dynamique au local.

Leur journée de sport du mois de juillet, qui fût fort fréquentée, leurs rencontres avec les jeunes au cycle des Colombières, le recentrage de la classe d'âge vers les enfants de 8 à 17 ans et leur travail sur le terrain sont récompensés par cette augmentation d'affluence.

Les activités dans la salle de gymnastique de l'école de Genthod du samedi durant la période hivernale se sont poursuivies. Ces activités remportent un fort succès auprès des jeunes de la classe d'âge jusqu'à 24 ans. Les garçons sont principalement attirés par l'activité football.



Accueil familial de jour Nouvelle structure en place

La structure d'accueil familial "Supernounou association intercommunale pour l'accueil familial de jour", qui regroupe les familles d'accueil de la région, s'est mise en place.

Elle regroupe des accueillantes qui exercent leur activité avec un statut d'indépendante.

Il est à noter que, même si ces changements ont dissuadé quelques personnes, l'association reste efficace et permet d'offrir des lieux de placement pour des enfants âgés de 2 mois à 12 ans dans des familles d'accueil agréées par l'office cantonal de la jeunesse et permet d'accompagner les familles accueillantes dans leurs démarches d'indépendantes.

Malheureusement, Genthod ne compte aucune famille d'accueil et seuls quelques enfants peuvent être placés à Versoix. Ceux qui seraient intéressés par cette activité peuvent prendre contact directement avec l'association Supernounou (www.supernounou.ch).

Service d'assistance sociale pour les aînés de Genthod

Le service d'assistance sociale pour les aînés a continué son activité en 2012. Il représente un poste à 25%, dont l'objectif est de rencontrer et d'être à l'écoute des personnes âgées de 75 ans ou plus et de les seconder dans leurs démarches administratives ou dans leurs déplacements.

Le réseau de bénévoles, qui a été mis sur pied afin de pouvoir véhiculer les personnes âgées qui le souhaitent - pour les accompagner par exemple chez le médecin, faire des courses ou d'autres déplacements -

est très peu sollicité. Par contre, un transport régulier mensuel à destination de Balexert est organisé tous les 1^{er} mardis du mois et le départ a lieu vers le temple à 14 heures, avec un retour à 17 heures. Ce déplacement rencontre un grand succès auprès des plus de 75 ans.

Les offres culturelles continuent

Le déplacement à Avenches pour assister à l'opéra "La Bohème" fût malheureusement terni par les forts orages ayant contraint les organisateurs à annuler la représentation après quelques minutes de spectacle.

Par contre, les amateurs ont pu se rattraper pour le Military Tattoo Festival de septembre.

Ces deux événements seront reconduits en 2013.

Le programme culturel 2012-2013 a vu succéder de l'histoire, de l'humour, de la chanson française, de la littérature, de la musique de chambre, sans oublier les enfants et le classique rendez-vous de jazz.

Michel Stalder | Adjoint



SÉCURITÉ PUBLIQUE GÉNIE CIVIL ET MOBILITÉ ENVIRONNEMENT



SÉCURITÉ PUBLIQUE

L'engagement d'une société de surveillance privée durant l'année a démontré qu'une présence policière, même privée, était nécessaire. La société SDS, basée à Mies et choisie par la commission de sécurité, effectue des rondes dans la commune à des heures irrégulières, ce qui a permis de réduire sensiblement le nombre des infractions et incivilités, alors que d'autres communes ont constaté une augmentation. Pour la première fois depuis de nombreuses années, cette société a intercepté des tagueurs sur le fait, lors de contrôle de routine, et a pris possession de leurs sprays destinés à de futures utilisations sur les murs de la commune. Ces jeunes tagueurs ont été entendus par la mairie et devront travailler durant leurs vacances avec notre service de voirie.

La création d'un corps intercommunal de contrôleurs de stationnement entre les communes de Bellevue, Genthod, Grand-Saconnex et Pregny-Chambésy est à bout touchant et pourrait être opérationnel au printemps 2013.

Route du Saugy

La question de trouver une solution pour tourner à gauche - en provenance du centre du village et en direction du Creux-de-Genthod - n'est à ce jour pas résolue.

En effet, suite à la réorganisation totale de la direction générale de la mobilité (DGM) et la nomination d'un nouveau responsable de secteur, la sécurité n'est toujours pas assurée.

La route du Saugy étant une route cantonale, une étude de présélection doit être faite par la DGM, dont le résultat est encore en attente. Nous espérons qu'aucun accident grave ne se produise à cet endroit, la responsabilité sur une route cantonale restant floue.

Par contre, la pose d'un miroir sur ce même carrefour est pour le moment toujours refusée par cette même direction.

Intervention du service d'incendie et de secours SIS

Les interventions restent stables pour la Genthod. La participation financière de la commune est de CHF. 39.20 par habitant.

GÉNIE CIVIL ET MOBILITÉ

Passage piétons chemin des Roussets via la campagne Lullin

Ce projet rencontre un refus catégorique de la DGM, malgré le cheminement inscrit dans le plan communal des chemins piétons approuvé par les services de l'Etat du même département.

Chemin de la Pralay

L'aménagement des places de parc sur ce chemin est terminé. La venue de la neige et du froid fin novembre a quelque peu retardé le marquage. Les bacs à fleurs sont commandés afin d'embellir ce secteur de la commune.

Route de Valavran

Les travaux du seuil de ralentissement se sont achevés en fin d'année, hormis le marquage et la signalisation.

Sur ce secteur en particulier, il n'y a plus besoin de mettre en place des contrôles de vitesse, à la grande satisfaction de la plupart des habitants du quartier.

Chemin des Hutins-Goulus

Les travaux ont été terminés au printemps. Ce chemin étant propriété de la commune à 50%, l'étude de l'éclairage sera reprise courant 2013.



Route de Rennex

La construction d'un trottoir et de collecteurs est prévue sur le tronçon chemin de Mont-Rose - chemin des Limites. Le dossier est déposé auprès du département de l'urbanisme.

Chemin des Troiselles

Sur ce chemin privé, la commune doit intervenir pour l'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales du quartier, notamment pour des constructions futures sur ce secteur. La mairie a demandé un avis de droit à un juriste des services de l'Etat régissant les canalisations publiques sur un chemin privé. Vu l'importance des travaux, la procédure AIMP est engagée. La demande d'autorisation a été déposée durant décembre au département en charge.

Chemin piétonnier au chemin des Chênes

La pose d'un revêtement beige sur ce chemin, très fréquenté par les écoliers, va garantir un meilleur entretien par la voirie été comme hiver et un tracé plus adapté aux piétons durant la mauvaise saison.

Les travaux seront entrepris durant l'été 2013, ainsi que l'éclairage vers le hangar de Pierre-Grise qui sera amélioré.

ENVIRONNEMENT

GICORD

Visite très intéressante du groupement intercommunal de compostage de la rive droite du lac, conjointement avec les membres des commissions de l'environnement des six communes.

Décoration de Noël

Vu le succès de l'année précédente, la commission de l'environnement a proposé une nouvelle édition de l'atelier de décoration, sous la direction de Mme Lucy Anklin.

Eco points

L'étude sur la création d'Eco points enterrés sur la commune est à prendre en compte.

Salage des routes

Afin de réduire la consommation de sel et protéger l'environnement, la commune a institué un salage réduit durant l'hiver 2012-2013. Des panneaux signalant ont été installés sur les grandes routes.

Andréas Baumgartner | Adjoint

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 7 février 2012

Ouverture d'un crédit d'étude destiné à l'assainissement des collecteurs des chemins des Troiselles, de la Petite-Voie et du Creux-de-Genthod

Le Conseil municipal décide:

1. de réaliser une étude en vue de l'assainissement des collecteurs EU/EP dans le périmètre du chemin des Troiselles, de la Petite-Voie, du Creux-de-Genthod et du secteur du Petit Malagny;
2. d'ouvrir au Maire un crédit d'étude de CHF 100'000.00 à cet effet;
3. de comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Genthod dans le patrimoine administratif;
4. d'amortir cette somme conjointement au crédit de réalisation;
5. en cas de non-réalisation du projet, la dépense sera amortie en totalité dès l'année qui suit l'abandon de l'investissement par le biais du compte de fonctionnement sous rubrique N° 71.331.

Mise au vote, **cette délibération est approuvée** par 6 voix, 3 voix contre et 4 abstentions.

Projet de résolution relative aux projets de concept de plan directeur cantonal, "Genève 2030" et de schéma directeur cantonal "Genève 2030"

Le Conseil municipal décide:

de préavisier défavorablement les projets de concept de plan directeur Genève 2030 et de schéma directeur cantonal Genève 2030 avec les remarques suivantes:

1. Respect du plan directeur communal 2007
 - > maintenir des espaces agricoles homogènes de valeur;
 - > conserver et entretenir le patrimoine naturel et paysager, préserver les pénétrantes de verdure;
 - > préserver les qualités architecturales et spatiales des grandes propriétés;
 - > développer de nouveaux espaces publics;

- > adapter les équipements publics aux besoins de la population;
 - > promouvoir une mobilité douce en facilitant le déplacement des piétons et des deux roues;
 - > favoriser l'accessibilité aux transports publics.
2. Le projet de plan directeur cantonal 2030 a repris les intentions du plan directeur communal 2007 de Genthod à l'exception de deux points importants:
 - > le déclassement de trois zones villas en zones agricoles n'a pas été reporté sur PDC 2030, dont on rappelle les intentions communales et l'importance de la continuité paysagère de cette pénétrante de verdure;
 - > la parcelle du Petit Malagny indiquée en parc de délassement: le Conseil demande que les projets à venir ne soient pas hypothéqués par cette indication; on rappelle que la Commune a fait une série de demandes dans le cadre de la demande d'autorisation N° DP 18381;
 3. Mobilité
 - > dissuader le trafic routier sur le réseau secondaire et l'aménager en conséquence; prévoir des réseaux accordés cyclistes et piétons;
 - > intensification de transports publics;
 - > la Commune soutient une jonction autoroutière à la route de Sauverny;
 - > demande que la route de Lausanne soit restreinte à une piste dans chaque sens et munie d'un revêtement phono-absorbant;
 - > favorables à la "traversée de la rade".
 4. Densification de la zone villas
 - > préserver le caractère villageois qui en veillant à une densification raisonnée et modérée (un règlement communal est en cours d'élaboration).

Mis au vote, **le projet de résolution relative aux projets de concept de plan directeur cantonal est refusé** par 7 voix, 6 voix pour et 2 abstentions.

La Commune préavisie défavorablement le Plan directeur cantonal 2030.

Séance du mardi 3 avril 2012

Rénovation de la maison de l'ancien pressoir

Le Conseil municipal décide:

1. d'approuver le projet de rénovation de la maison du pressoir sur la parcelle N° 569, feuille 9 de la commune de Genthod, propriété de la commune de Genthod, sise au 16, chemin de Presbytère;
2. d'ouvrir un crédit extraordinaire de CHF 1'350'000.00 pour la réalisation de deux logements;
3. de comptabiliser la dépense prévue directement à l'actif du bilan de la commune de Genthod dans le patrimoine financier.

Mise au vote, **cette délibération est approuvée** par 11 voix pour et 1 abstention.

Séance du mardi 8 mai 2012

Approbation des crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir

Le Conseil municipal décide:

1. d'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2011 pour un montant total de CHF 1'210'900.14 selon le compte de fonctionnement 2011;
2. ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

Mise au vote, **cette délibération est approuvée à l'unanimité.**

Approbation des comptes 2011

Le Conseil municipal décide:

1. d'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2011;
2. d'approuver le compte de fonctionnement 2011 pour un montant de CHF 10'161'409.25 aux charges et de CHF 9'709'996.72 aux revenus, l'excédent de charges s'élevant à CHF 451'412.53;
3. d'approuver le compte d'investissement 2011 pour un montant de CHF 4'237'171.76 aux dépenses et de CHF 1'685'528.95 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 2'551'642.81;

4. d'approuver le financement des investissements nets de CHF 2'551'642.81 par l'autofinancement au moyen de la somme de CHF 2'213'170.35 représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, le solde de CHF 338'472.46 étant financé par les réserves inscrites au bilan;
5. d'approuver la diminution de la fortune s'élevant à CHF 451'412.53 représentant l'excédent de charges du compte de fonctionnement 2011;
6. d'approuver le bilan au 31 décembre 2011 totalisant à l'actif un montant de CHF 86'766'400.20 qui se compose de:

> Patrimoine financier (natures 10 à 13)	CHF 65'434'019.06
> Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	CHF 21'332'381.14
> Avances aux financements spéciaux (nature 18)	CHF 0.00
> Découvert (nature 19)	CHF 0.00
Total de l'actif	CHF 86'766'400.20

Et au passif un montant de CHF 86'766'400.20 qui se compose de:

> Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	CHF 369'798.34
> Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	CHF 0.00
> Engagements envers des entités particulières (nature 23)	CHF 344'871.40
> Provisions (nature 24)	CHF 3'419'787.31
> Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	CHF 4'796'342.12
> Fortune nette (nature 29)	CHF 77'835'601.03
Total du passif	CHF 86'766'400.20

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31.12.2011 à Fr. 0.00.

Mise au vote, **cette délibération est approuvée à l'unanimité.**

Projet de résolution relative au projet de plan directeur communal des chemins pour piétons

Le Conseil municipal décide:

1. de préavisier favorablement le projet de plan directeur communal des chemins pour piétons, versions mars 2011;
2. de prier M. le Maire de transmettre ce projet au Conseil d'Etat en lui demandant d'engager la procédure prévue par la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 4 juin 1987.

Mise au vote, **cette résolution est approuvée** par 10 voix pour et 2 abstentions.



Séance du mardi 5 juin 2012

Discours du président sortant

M. Honegger prend la parole:

«Cher conseillères et conseillers municipaux, chers Andreas, François et Michel, Prendre la parole au Conseil municipal, sans la demander, choisir librement le sujet sans se concerter avec qui que ce soit, est une occasion unique dans la vie d'un conseiller municipal. Merci de me prêter l'oreille quelques instants. L'année politique que nous venons de passer était, vu de ma perspective, une très bonne année, une année millésime. Pourquoi ne pas la nommer ainsi.

D'abord un mot aux sept nouveaux élus. Je les félicite, ils se sont très bien intégrés. Ils ont contribué, de par leurs compétences et leur charme, à la réussite de la vie politique communale de ces derniers douze mois. C'est un vrai plaisir de les avoir parmi nous.

Que seraient les séances du Conseil sans l'Exécutif? Nos trois magistrats ont largement participé à la démocratisation de notre délibératif. Plus de favoritisme, plus de petits et grands secrets, fini de diviser pour mieux régner. Le nouvel Exécutif a montré la volonté d'être plus transparent et plus communicatif aussi. Ils considèrent les membres du Conseil comme des partenaires et moins comme un "mal nécessaire". Messieurs, je vous en remercie, continuez sur cette lancée et n'hésitez pas à vous bonifier davantage encore.

Et maintenant quelques mots sur une de mes grandes préoccupations, que je nommerai "Genève quo vadis". Depuis plus de 25 ans, je vis à Genève. J'étais très heureux, dans le temps, d'avoir trouvé ce si bel endroit de la Suisse, si international et bien plus tolérant qu'ailleurs; la proximité de la France étant un atout supplémentaire. J'étais tout simplement heureux. Mais cette idylle a pris quelques rides dernièrement.

Depuis ce temps là, beaucoup de paramètres, importants pour notre qualité de vie, ont changé. Genève est devenue une place financière d'une grande importance: de plus en plus de banques étrangères et de "Hedge funds" se sentent à l'aise sur notre territoire; des sociétés de négoce de toutes sortes de matières premières trouvent les conditions-cadres favorables chez nous pour leurs activités lucratives. L'aviation

privée, également, accueillie à bras ouverts par notre Aéroport, profite grandement de ce développement. Environ 80'000 frontaliers fréquentent quotidiennement nos routes, 50'000 de plus qu'il y a 25 ans. Par année, 1,3 millions de passagers utilisent notre Aéroport, 8 millions de plus pour le même laps de temps; des écoles privées et internationales sont construites pour satisfaire la formation des jeunes de passage à Genève; les prix des terrains et des loyers sont devenus exorbitants, et toujours plus nombreux sont les magasins de grand luxe en ville où nous ne mettons jamais nos pieds.

Money makes the world go round.

Les mendiants et les charlatans, les fous du volant et autres profiteurs de toutes sortes sillonnent ville et communes, la violence dans notre ville est devenue monnaie courante et la peur d'être victime d'une agression ou d'un cambriolage est presque devenue un fait divers. Notre sentiment de sécurité se dégrade. Ce développement trop rapide ne se fait pas sans laisser des traces sur notre espace et notre qualité de vie. Bien évidemment, tout l'arc lémanique est concerné par ce phénomène.

Pour 2030, nous comptons avec la création de 100'000 places de travail dans la région, dont 90'000 sur ce côté de la frontière. Quelles perspectives?

Genève n'appartient plus aux Genevois. Nous maîtrisons de moins en moins son développement, nous ne contrôlons plus cette dynamique. Notre espace de vie devient de plus en plus encombré, bruyant, et tout cela contre notre gré. L'impact négatif sur le prix de l'immobilier et des loyers est connu, mais nous sommes impuissants face à cette situation.

Genève quo vadis.

Ici, au Conseil municipal de Genthod, nous n'avons pas, ou trop peu, de possibilités de freiner ou de ralentir ce développement trop rapide et qui n'est pas du tout sain à mes yeux. Que faire? Faut-il s'en accommoder? Je crains que oui! Nos possibilités d'intervenir sont limitées. Je suis un peu schématique avec mes propos, mais nous n'avons plus rien à dire sur la forme des toits des nouvelles constructions sur notre territoire, ni sur la largeur de nos routes et le développement de la circulation dans notre commune, ni sur l'utilisation de nos rives et le bruit au-dessus nos têtes.

Faut-il être découragé?

Y a-t-il encore un domaine où nos actes et décisions ne sont pas limités par des règlements, des lois ou par des délais d'attentes et des recours interminables? Où nos paroles ne resteront pas lettre morte? Si on rendait notre commune encore plus sympathique, encore plus attractive et attachante? Si on investissait plutôt dans des valeurs humaines que matérielles? Plutôt dans la convivialité que dans des pierres? Un peu osé de la part du président des bâtiments, n'est-ce pas? Là, n'aurions-nous pas le champ libre? Ni délai référendaire, ni recours ne freineraient notre élan.

A Genthod, il fait déjà bon vivre, et ceci n'est pas uniquement dû à une imposition très faible et la magnifique vue sur le lac, mais aussi parce que les contacts humains sont désormais cultivés encore plus qu'ailleurs et que les occasions conviviales seront encore plus chaleureuses qu'ailleurs. Fréquemment, nous nous posons la question de savoir si nos décisions respectent l'environnement, si le taux de récupération des verres et des bouteilles est à la hauteur des autres communes, si les arbres coupés sont remplacés correctement et les espèces plantées, indigènes. Si nous étions désormais aussi sensibles à la question des relations humaines comme nous le sommes déjà aux finances saines et au développement durable? Nous aurions ainsi un outil de plus pour affronter cet inévitable développement.

Pour terminer, j'aimerais citer une phrase du Petit Prince de Saint-Exupéry: "On ne voit bien qu'avec le cœur. L'essentiel est invisible pour les yeux."

Merci pour votre attention."

Hommage du Maire

M. Mazonod prend la parole:

“Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, Monsieur le président du Conseil municipal, Messieurs les adjoints,

La première année de la législature 2011-2015 se termine. Elle a vu 7 nouveaux conseillers municipaux s'intégrer au Conseil et dans les 10 commissions en contribuant aux discussions et décisions qui vous incombent. Votre apport personnel est apprécié et s'ajoute au potentiel cérébral remarquable que vous représentez.

Je félicite le président sortant, M. Wolfgang Honegger, pour sa maîtrise des 9 séances du Conseil municipal et leurs bons déroulements. L'Exécutif entièrement renouvelé (cas rarissime) forme une équipe soudée et alignée dans le but de servir notre belle commune. Il a pu compter sur la précieuse collaboration de la secrétaire générale, Mme Bernadette BaccelliLI (ex Bolay-Dard). Un dévouement et une collaboration qu'il faut souligner, alors que Bernadette partira en retraite à fin juin 2012 après 17 ans de solide contribution. Mme Baccelli sera remplacée par M. Michel Soutter, nouvellement engagé. L'ensemble du personnel communal constitue une ressource et une richesse que nous devons gérer au mieux en optimisant les compétences de chacun. J'ai personnellement grand plaisir et respect à travailler avec chacun d'eux.

Beaucoup de réalisations et de projets en ce début de législature. Le centre communal polyvalent progresse selon le calendrier et le budget définis. C'est le plus gros investissement (16 millions de francs) que Genthod n'ait jamais connu. La rénovation de l'école touche à sa fin. Gageons que les désagréments dus au chantier seront vite oubliés. Les chantiers du chemin des Hutins-Goulus (mise en séparatif) et du chemin des Limites (trottoir) sont menés à terme avec une belle maestria. Mais déjà on pense à la future crèche intercommunale, qui accueillera les tout-petits. Un service cher, mais nécessaire dans la structure nouvelle du modèle familial. Tout ceci a un prix et l'équilibre budgétaire représentera un réel défi.

Genthod a ses soucis, mais aussi ses opportunités comme optimiser l'accès au lac. Notre commune réalise des projets d'envergure grâce à l'intercommunalité avec ses voisines. Genève a ses soucis, avec des entreprises réduisant ou cessant leurs activités, mais avec un projet d'agglomération (le Grand Genève) qui a le mérite de poser un cadre au-delà des frontières artificielles qui nous entourent. Cela me fait penser au Département du Léman créé par Napoléon, déjà visionnaire. La Suisse a ses soucis. Attaque sur les banques, pression sur notre monnaie refuge, alors que l'on pense à remplacer nos avions de défense. L'Europe a ses soucis, avec des pays membres ne respectant pas le pacte de stabilité. Des milliards injectés dans l'économie alors qu'il faut repenser la croissance dans un climat austère. Le Monde a ses soucis, avec ses conflits incessants, ses désastres naturels et ses nouveaux chefs d'Etat.

Mais l'Homme est toujours à la base et au centre de ces configurations. Son potentiel est énorme grâce à son génie. Que son esprit soit constructeur plutôt que destructeur, et chacun trouvera sa place. Les Genthousiens ont une belle place sur terre. Cet écran vert avec le bleu du lac et le blanc neigeux des Alpes en prime, comme dans un conte de fée. Une situation privilégiée que nous devons protéger jalousement pour les générations futures. C'est notre rôle d'élus.

Mes meilleurs vœux à la nouvelle présidente du Conseil pour une collaboration fructueuse et une belle réussite.”

Séance du mardi 26 juin 2012

Crédit d'investissement pour la participation de Genthod au financement du Groupement intercommunal du bâtiment de la crèche

Le Conseil municipal décide:

1. d'ouvrir un crédit d'investissement d'un montant de CHF 2'133'966.70 représentant la participation de la Commune de Genthod au financement du Groupement du bâtiment de la crèche (GIBC); pour la construction d'un bâtiment destiné à accueillir une crèche intercommunale, pour la viabilisation du terrain, pour la réalisation sur le chemin En Joubières de l'accès au parking souterrain, de places de parc, de la zone de rebroussement, d'aménagements paysagers, ainsi que de l'extension de la zone 30 sur les parcelles Nos 3420 et 3422, future parcelle N° 3865, et DP 3832 de la commune de Bellevue;
2. d'ouvrir ce crédit uniquement en cas d'acceptation d'une délibération similaire par les trois autres communes, selon la répartition suivante établie en respect de l'article 6 des statuts du Groupement, soit:
 - Commune de Collex-Bossy
CHF 1'246'332.70
 - Commune de Genthod
CHF 2'133'966.70
 - Commune de Pregny-Chambésy
CHF 2'246'837.65
 - Commune de Bellevue
CHF 2'372'862.95;
3. de comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Genthod dans le patrimoine administratif;
4. d'amortir le crédit d'investissement de CHF 2'133'966.70, ainsi que le crédit d'étude de CHF 65'231.25 au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement, dès 2013, sous rubrique 540.331.00;
5. d'autoriser le Maire à prélever, sur le compte courant de la Commune de Genthod, le montant du crédit d'investissement.

Mise au vote, **cette délibération est acceptée** par 15 voix pour.

Crédit d'engagement complémentaire pour le réaménagement de la route du Creux-de-Genthod

Le Conseil municipal décide:

1. d'ouvrir un crédit d'investissement complémentaire de CHF 18'051.60 pour couvrir le dépassement sur les travaux d'élargissement du trottoir, de la réfection de la chaussée et de l'installation d'un nouvel éclairage public à la route du Creux-de-Genthod, dans sa section située en aval de la route de Lausanne;
2. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif;
3. d'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'investissement voté le 10 novembre 2009, soit au moyen des annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le N° 620.331 jusqu'en 2019.

Mise au vote, **cette délibération est acceptée** par 12 voix pour et 3 abstentions.



Séance du mardi 18 septembre 2012

Crédit d'étude représentant la participation de la Commune de Genthod aux travaux d'étude de la réfection des locaux de la SISL

Le Conseil municipal décide:

1. d'ouvrir un crédit d'étude d'un montant de CHF 100'000.00 représentant la participation de la commune de Genthod aux travaux d'étude de la réfection des locaux de la Section Bellevue-Genthod de la Société internationale de sauvetage du lac (SISL), sise route de Lausanne sur la parcelle 3386 de la commune de Bellevue;
2. d'ouvrir ce crédit uniquement en cas d'acceptation d'une délibération similaire par la commune de Bellevue, selon la répartition suivante:

Commune de Genthod	CHF 100'000.00
Commune de Bellevue	CHF 100'000.00
3. de comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Genthod, dans le patrimoine administratif;
4. d'amortir cette dépense en même temps que la future rénovation.
5. d'amortir cette dépense, en cas de non-réalisation de l'investissement, en totalité dès l'année qui suit l'abandon du projet;
6. d'autoriser le Maire à prélever ce montant sur le compte courant de la commune de Genthod.

Mise au vote, **cette délibération est acceptée** par 7 voix pour, 4 voix contre, 3 abstentions.

Séance du mardi 9 octobre 2012

Dérogation au rapport des surfaces pour les parcelles 1793 et 1694, 16, route de Collex

Le Conseil municipal décide:

d'octroyer une dérogation au rapport des surfaces dans le cadre du projet de transformation et agrandissement d'une villa contiguë Minergie, sur les parcelles 1793 et 1694, feuille 21 de Genthod, 16, route de Collex, prévoyant un indice d'utilisation au sol de 28,8%.

Mise au vote, **la demande de dérogation est refusée** par 12 voix contre, 3 voix pour.

Réfection du toit du restaurant du Creux-de-Genthod

Le Conseil municipal décide:

1. d'approuver la réalisation des travaux de rénovation de la toiture de l'immeuble du restaurant du Creux-de-Genthod sur la parcelle N° 885, feuille 5 de la commune de Genthod, propriété de la commune de Genthod, sise au 29, route du Creux-de-Genthod;
2. d'ouvrir un crédit de CHF 41'000.00 destiné à financer le coût de ces travaux;
3. de comptabiliser la dépense prévue en diminution du compte de financement spécial de l'immeuble du restaurant du Creux-de-Genthod au passif du bilan de la commune, sous la rubrique 288 (compte 050.288.05).

Mise au vote, **cette délibération est approuvée** par 15 voix pour, 1 abstention.



Séance du mardi 6 novembre 2012

Taxe professionnelle communale 2013

Le Conseil municipal décide:

de fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2013 à 100%.

Mise au vote, **cette délibération est acceptée** par 14 voix pour, 1 abstention.

Indemnités aux Maire et Adjoints

Le Conseil municipal décide:

d'approuver le montant de CHF 143'000.00 au compte 020.300 du budget de fonctionnement pour 2013.

Mise au vote, **cette délibération est approuvée** à l'unanimité.

Approbation du budget de fonctionnement annuel et du taux des centimes additionnels pour 2013

Le Conseil municipal décide:

1. d'approuver le budget de fonctionnement 2013 pour un montant de CHF 10'564'600.00 aux revenus et de CHF 10'242'494.00 aux charges, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 322'106.00;
2. de fixer le taux des centimes additionnels pour 2013 à 25 centimes.

Mise au vote, **cette délibération est approuvée** à l'unanimité.

Crédit d'engagement complémentaire pour le Télé réseau

Le Conseil municipal décide:

1. d'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de CHF 10'775.50 pour les travaux supplémentaires occasionnés par les nouvelles demandes de branchement sur le réseau communal;
2. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif;
3. d'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 18 novembre 2003, soit au moyen des annuités qui figureront dans le budget de fonctionnement sous le N° 300.331.00 jusqu'en 2023.

Mise au vote, **cette délibération est approuvée** à l'unanimité.

Aménagement des terrasses de l'immeuble sis chemin de la Mairie 10-12-14

Le Conseil municipal décide:

1. d'approuver la réalisation des travaux d'aménagement des terrasses de l'immeuble chemin de la Mairie 10-12-14, sur la parcelle N° 1234, feuille 9, de la commune de Genthod, propriété de la commune de Genthod;
2. d'ouvrir un crédit de CHF 25'000.00 destiné à financer le coût de ces travaux;
3. de comptabiliser la dépense prévue en diminution du compte de financement spécial de l'immeuble chemin de la Mairie 10-12-14 au passif du bilan de la commune, sous la rubrique 288 (compte 050.288.10).

Mise au vote, **cette délibération est approuvée** par 12 voix pour, 3 abstentions

Crédit d'engagement relatif au PGEE

Le Conseil municipal décide:

1. d'ouvrir un crédit d'engagement de CHF 186'642.85 destiné à couvrir les frais d'élaboration d'un plan général d'évacuation des eaux (PGEE) conformément aux directives du Département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement;
2. de comptabiliser la dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif;
3. de financer cette somme par les subventions fédérales et cantonales de CHF 88'072.10 et le solde par le compte "taxe d'écoulement" ouvert après du DIME.

Mise au vote, **cette délibération est approuvée** à l'unanimité.

Crédit d'investissement relatif aux collecteurs Dézalley, Cressonnière et Fauvette

Le Conseil municipal décide:

1. d'ouvrir un crédit d'investissement de CHF 971'977.85 pour couvrir cette dépense, financé par les subventions à hauteur de CHF 360'682.95, le solde étant couvert par la participation des copropriétaires des chemins privés;
2. de comptabiliser les dépenses et les recettes dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif;
3. d'amortir la dépense nette en 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le compte n° 710.331.00 dès l'année 2013.

Mise au vote, **cette délibération est approuvée** à l'unanimité.

Approbaton des comptes 2011 après corrections demandées par le SSC0

Le Conseil municipal décide:

1. d'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2011;
2. d'approuver le compte de fonctionnement 2011 pour un montant de CHF 9974'766.40 aux charges et de CHF 9'709'996.72 aux revenus, l'excédent de charges s'élevant à CHF 264'769.68;
3. d'approuver le compte d'investissement 2011 pour un montant de CHF 4'507'837.41 aux dépenses et de CHF 1'934'188.95 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 2'573'648.46;
4. d'approuver le financement des investissements nets de CHF 2'573'648.46 par l'autofinancement au moyen de la somme de CHF 2'213'170.35 représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, le solde de CHF 360'478.11 étant financé par les réserves inscrites au bilan;
5. d'approuver la diminution de la fortune s'élevant à CHF 264'769.68 représentant l'excédent de charges du compte de fonctionnement 2011;
6. d'approuver le bilan au 31 décembre 2011 totalisant à l'actif un montant de CHF 86'953'043.05 qui se compose de:

> Patrimoine financier (natures 10 à 13)	CHF 65'566'186.26
> Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	CHF 21'386'856.79
> Avances aux financements spéciaux (nature 18)	CHF 0.00
> Découvert (nature 19)	CHF 0.00
Total de l'actif	CHF 86'953'043.05

et au passif un montant de Fr 86'953'043.05 qui se compose de:

> Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	CHF 369'798.34
> Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	CHF 0.00
> Engagements envers des entités particulières (nature 23)	CHF 344'871.40
> Provisions (nature 24)	CHF 3'419'787.31
> Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	CHF 4'796'342.12
> Fortune nette (nature 29)	CHF 78'022'243.88
Total du passif	CHF 86'953'043.05

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31.12.2011 à CHF 0.00.

Mise au vote, **cette délibération est acceptée** à l'unanimité.

BILAN

DES COMMISSIONS SUR L'ANNÉE 2012

Commission des affaires sociales et des naturalisations

Mme Anne Boada | présidente

Mme Boada explique que, pour l'année 2012, il y a eu seize séances de commission. Il y a eu trois demandes de naturalisations qui ont été reçues, deux préavis favorables ont été donnés, le dernier dossier doit être traité lors d'un huis clos à venir.

Concernant les aînés, la sortie annuelle du 15 mai a regroupé septante personnes qui se sont rendues au musée du blé et du pain à Echallens.

Soixante personnes ont participé à la traditionnelle sortie au cirque Knie du 29 août.

Le 12 novembre, environ quarante personnes se sont inscrites pour les Automnales à Palexpo, accompagnées en car.

Le 17 décembre, les enfants de la section élémentaire ont chanté à la salle communale pour les aînés.

La commission suit le fonctionnement du réseau d'aide pour les aînés qui se met en place et reçoit de plus en plus de demandes.

Les membres de la commission, accompagnés des membres de la commission des finances, ont pu visiter l'EMS Saint-Loup à Versoix au mois de mai.

Concernant la FASE, les membres de la commission ont reçu les responsables de celle-ci au sujet du local pour les jeunes au centre sportif de la Vigne Blanche.

Un rapport de fonctionnement a été demandé avant de s'engager pour l'année 2013, les membres de la commission n'étant pas tous convaincus de l'utilité d'une telle structure.

Il n'y a pas eu d'attributions d'appartements cette année.

Finalement, concernant l'aide humanitaire, les demandes sont toujours très nombreuses et diversifiées. Le choix pour l'attribution des dons n'est pas facile et prend toujours beaucoup de temps. Vingt-cinq dossiers ont reçu un don pour une somme globale de CHF 69'000.-. Quelques associations ont également été auditionnées.

La commission privilégie toujours les petits projets concrets comme la construction d'écoles, d'orphelinats, de centres de santé, etc. La commission a également octroyé des dons à certaines associations d'aide en Suisse, soit quatre dossiers pour une somme globale de CHF 20'000.-.

Commission aménagement du territoire et tissu économique

Mme Fabienne Pitteloud | présidente

La commission a tenu neuf séances et a travaillé sur plusieurs sujets très différents dans le courant de l'année 2012:

Accès au lac

Après avoir étudié les projets élaborés au cours de l'histoire de la commune pour l'accès au lac, la commission a étudié trois sites - les a visités in situ - et identifié les questions de base à poser (qualité de l'eau, possibilités de baignade, installation de pontons, possibilité de contrôle d'accès, installation de sanitaires et grills, accès par les personnes à pied, en mobilité douce ou en transports individuels, autres questions telles que par exemple les chauve-souris dans le tunnel du Saugy).

Les communes environnantes ont également été interrogées sur les enjeux liés à la mise à disposition publique d'un accès au lac pour la baignade et les loisirs (accès, nettoyage, voirie, équipement, nuisances, etc.).

La commission a reçu la Capitainerie afin de lui poser un certain nombre de questions sur les différentes possibilités, les droits et les devoirs, et discuté des trois sites avec les représentants des services de l'Etat.

Un appel d'offre pour pré-étude de projet a été demandé pour l'aménagement des bains du Saugy.

Résolution sur la consultation relative au Plan Directeur Cantonal 2013

La commission a émis un certain nombre de remarques, dont le respect du plan directeur communal 2007, l'adéquation avec les intentions de la commune de Genthod, les questions de mobilité et la densification de la zone villa. Le Conseil municipal a donné un préavis négatif au Plan Directeur Cantonal 2030.

Epicerie

La commission a siégé avec celle des affaires sociales afin de rédiger un questionnaire à destination de la population gentousienne dans l'objectif de connaître les attentes de la population. Les réponses ont été nombreuses et instructives.

Plan de mobilité piétons

Siégeant avec la commission du génie civil et de la mobilité, le plan piétonnier de la commune, qui avait été accepté par le Conseil d'Etat, a été présenté, afin qu'il puisse être mis en œuvre dans le cadre des travaux de génie civil et intégrés au stade des projets.

Planification des travaux de la commission pour 2013

En plus du projet d'accès au lac, les projets de carte de Genthod, plan cycliste, analyse économique de la commune notamment ont été discutés afin d'être inscrits au budget.

Préavis de dérogation au rapport de surface et consultation sur le Petit Malagny

Enfin, la commission a été sollicitée pour une demande de dérogation, qui a été refusée en séance du Conseil municipal, et consultée par la mairie sur le projet du Petit Malagny, afin d'en être informée et de discuter des demandes à soumettre à la société.

Mme Pitteloud remercie également Monsieur le Maire pour avoir déjà réalisé la carte de Genthod, jointe en dernière page du rapport de gestion adressé aux communiens.

Commission des bâtiments

M. Wolfgang Honegger | président

La commission s'est réunie en moyenne une fois par mois et a travaillé principalement sur le bâtiment communal. 95% des soumissions ont été adjudgées et la prochaine étape concerne l'aménagement de l'extérieur. Les travaux avancent selon le calendrier. Le premier bâtiment sera mis en service pour juillet 2013 (bâtiment du parascolaire).

La rénovation de l'école avance et voit déjà ses panneaux solaires fonctionner. L'extension côté Jura, avec la nouvelle entrée principale de l'école, sera mise en service sous peu.

Le troisième grand projet en route, dont l'autorisation a été déposée, concerne la rénovation et la construction de deux appartements dans la maison du Pressoir.

Un projet n'avance guère, puisqu'il est bloqué chez M. le Conseiller d'Etat François Longchamp, c'est celui du centre de voirie.

La rénovation du local de sauvetage, en collaboration avec la commune de Bellevue, avance.

Commission culture et bibliothèque

Mme Isabelle Isch | présidente

La commission de culture et bibliothèque s'est réunie à cinq reprises en 2012.

En début d'année, elle a visité la bibliothèque et a pu apprécier les prestations fournies à la population.

Tréteaux

Après réflexion et pour mettre en place un cadre pour l'organisation de cette manifestation, un comité d'organisation constitué de cinq personnes et présidé par M. Jean-Pierre Guex a été mis en place par ce dernier. Il pourra compter sur le soutien de trois élus - Bastien Guex, Isabelle Isch et Jean Keller - qui auront pour mission la surveillance du budget et la participation aux séances plénières. La date retenue pour la manifestation est le samedi 21 septembre 2013.

Inauguration du centre communal

La date de l'inauguration du nouveau centre communal a été avancée au samedi 2 novembre 2013 pour être plus proche de celle de la fin des travaux et permettre aux Gentousiens de prendre possession des lieux plus rapidement.

La proposition de la présidente de produire une performance itinérante, avec comme but de rassembler les habitants de Genthod et de décrocher les sociétés communales autour du nouveau centre communal polyvalent pour l'inauguration, a été retenue à l'unanimité. L'humoriste Pierre Miserez a été mandaté pour piloter ce spectacle.

Semaine du goût

Un groupe de travail constitué de Jean-Pierre Guex, Marie-France Mutillod et Isabelle Isch a été formé pour organiser une semaine du goût.

Des produits ont été mis en valeur avec des acteurs locaux et régionaux, tels que le chocolatier Philippe Pascoët et le brasseur de la BFM Jérôme Rebetez.

Mérite communal

La commission a étudié plusieurs dossiers.

Programme culturel

Dans les frimas du mois de janvier, c'est la jeune Gentousienne Krizia Bassanini, compositrice, auteure et chanteuse, qui est venue se produire avec La Meduza, et un spectacle de marionnettes a enchanté les enfants.

En février, par une température glaciale, le Théâtre en cavale s'est déplacé à Genthod avec "La confession d'Abraham", jeu et mise en scène de Miguel Fernandez.

Le mois de mars a vu la venue d'un concert baroque avec le trio Il Giardino Felice.

Comme chaque année au mois d'avril, un concert de Jazz a été organisé, cette fois avec le quintet Jazz Old New Orleans Monkeys.

Au mois de mai, K a fait salle comble à la salle communale et a transmis ses valeurs et sa générosité. Ainsi s'est achevée la saison 2011-2012.

C'est une conférence sur Marie Stuart par Michèle Makki qui a ouvert les feux de la nouvelle saison 2012-2013.

Ensuite, Brigitte Rosset avec son seule en scène "Smarties, Kleenex et Canada Dry" a ravi le public.

Le traditionnel spectacle pour les enfants a eu lieu au mois de novembre avec "Arlequin et la clarinette de Pierrot".

Un magnifique hommage à Jean-Jacques Rousseau a été rendu par François-René Duchâble et Alain Carré en novembre, et décembre a accueilli un concert de l'Avent par l'Ensemble vocal du Haut-Valais.

Des propositions de spectacles ont été étudiées pour la saison 2013-2014 et celles retenues ont été transmises à la Mairie pour le suivi.

Festival Antigél

La commission a reçu les représentants de ce festival qui ont dévoilé leur concept. La commission a accepté à l'unanimité de participer au festival 2013, décision confirmée par le Conseil municipal.

Budget 2013

La commission a étudié le budget et alloué les montants destinés aux subventions attribuées aux sociétés communales qui concernent la culture et également aux différentes manifestations communales. Elle a aussi arrêté les budgets pour la prochaine saison culturelle et le fonctionnement de la bibliothèque.

Elle a reconduit l'offre pour les quatre abonnements journaliers CFF et les quatre de la CGN, qui sont mis gracieusement à disposition de la population et rencontrent un énorme succès.

Deux déplacements en car pour l'opéra d'Avenches et le Tattoo Festival, en collaboration avec la commune de Bellevue, ont été validés.

Pour terminer, Mme Isch réitère son invitation aux membres du Conseil municipal de ne pas manquer les spectacles riches et variés proposés dans le cadre du programme culturel et remercie les membres de la commission de la culture pour leur active participation.

Commission de l'environnement

M. Georg Feyer | président

La commission a organisé :

- > la journée nature du 13 octobre 2012, avec une descente du Rhône de Genève à Verbois. Celle-ci a rencontré un grand succès, avec la participation de 100 personnes et une météo qui a suivi;
- > l'atelier de décorations de Noël, animé le 1^{er} décembre 2012 par Mme Anklin. Ce fut également une belle participation puisque les deux séances ont affiché complet et les participantes ont confectionné des arrangements magnifiques.

Les autres points traités sont :

- > l'influence de la taxe poubelle du canton de Vaud sur les déchets de la commune. La commission attend les relevés de ramassage de Transvoirie des mois de janvier et février 2013 pour faire le point;
- > éclairage public solaire: le dossier est en attente et les propositions des divers fournisseurs, qui envoient régulièrement des offres à la Mairie, seront suivies;
- > Eco points: la commission a auditionné M. Ferraud de la société Olxalis. Ce sujet sera repris lors d'une prochaine séance;
- > développement durable: il est prévu d'auditionner la responsable de la commune de Bellevue. Ceci n'a pas encore pu se faire car elle est absente suite à une naissance;
- > le budget 2013.

La commission a été invitée à visiter le GICORD à Bellevue: visite intéressante, qui a permis aux nouveaux membres de la commission de faire connaissance avec ce groupement intercommunal.

Commission des finances

M. Jean Keller | président

La commission des finances s'est concentrée sur le processus budgétaire, avec l'approbation des comptes 2011 et 2012, ainsi que le budget 2013.

Il est à noter que le budget 2013 a été approuvé à une large majorité et qu'il va voir des charges de plus de dix millions pour la première fois dans l'histoire de Genthod. Malgré tout, c'est un budget qui sera excédentaire de CHF. 322'000.- pour l'année 2013, tel qu'il est prévu aujourd'hui.

Il faut retenir que de très gros investissements sont consentis pour la commune, non seulement dans le domaine du nouveau centre communal, mais également dans d'autres domaines, comme la maison du Pressoir ou la crèche intercommunale.

C'était très important de pouvoir présenter un budget équilibré. Il faut souligner dans ce processus qu'il y a une transformation amorcée par la Mairie qui l'a rendu beaucoup plus transparent et praticable pour le Conseil Municipal, ce qui a facilité en termes de temps et d'énergie les discussions.

Il y a toute une étude lancée par la Mairie pour le futur des finances de Genthod et en particulier un affinement pour les projections du plan d'investissement. Ce travail est encore en cours.

Commission génie civil et mobilité

M. Christophe Favre | président

La commission du génie civil et de la mobilité a tout d'abord repris et achevé de nombreux projets initiés par la précédente législature.

Les projets terminés ou en voie d'achèvement sont principalement :

- > la modération du trafic sur la route de Valavran;
- > la modération du trafic au chemin de la Pralay;
- > les canalisations et revêtement au chemin des Hutins-Goulus;
- > les trottoirs et éclairage au chemin des Limites.

En cours d'étude, principalement :

- > la modération du trafic au chemin du Pré-Roset;
- > la réfection de la route au chemin Pré-Paul;
- > le chemin piétonnier du chemin des Chênes.

Ensuite la commission a saisi des opportunités d'améliorer l'espace public de la commune en profitant de travaux en cours ou planifiés :

- > la requalification des routes, chemins, croisements dans le secteur du centre communal, en construction en coordination avec les aménagements extérieurs de ce dernier;
- > la requalification du chemin de la Petite-Voie à l'occasion des travaux de canalisations de cette zone.

Enfin, d'importants travaux de mise aux normes des canalisations doivent être lancés. Ces derniers impacteront lourdement le budget de la commune et devront être planifiés avec soin et attention.

Ces canalisations sont à construire en séparatifs au chemin des Troiselles, à la route de Malagny, au chemin de la Petite-Voie, en haut de la route de Rennex.

La commission espère aussi pouvoir continuer à travailler transversalement avec les commissions de l'aménagement du territoire et du tissu économique ainsi que des bâtiments.

Commission scolaire

M. Marco Realini | président

La commission scolaire a poursuivi durant 2012 sur l'amélioration de la fête des promotions, afin de rendre cet événement aussi convivial et ludique que possible, comme le succès obtenu lors de la dernière édition le démontre.

Le concept se veut d'élargir l'offre de repas sur plusieurs stands et par plusieurs sociétés locales ainsi qu'améliorer les jeux pour les enfants qui sont loués à l'occasion.

Les sociétés locales seront invitées encore une fois à la mairie en mars 2013.

En même temps, des discussions avec les pompiers sont menées avec pour but de redéfinir le périmètre et les modalités de participation de ces derniers à cette fête.

Un autre chantier traité par la commission scolaire est celui du choix des nouveaux jeux dans le préau de l'école. Les nouveaux jeux, qui ont été choisis par une sous-commission étoffée de trois enseignantes, seront installés dans le courant de 2013 sous l'égide de la mairie.

Le choix de l'emplacement de ces quatre nouvelles structures fixes a été fait d'après plusieurs discussions avec les différentes parties prenantes et le bureau d'architectes Widmann.

Le président de la commission scolaire a participé au traditionnel chant pour les aînés par les enfants de l'école ainsi qu'à la fête d'inauguration du nouvel arbre de Noël dans la cour de l'école.

En vue de l'arrivée du nouveau directeur de l'Établissement scolaire de Genthod-Bellevue, M. Salvatore Chudzinsky, le président de la commission s'est activé pour démarrer des discussions avec ce dernier afin de créer une synergie entre l'école et la commission.

Soucieuse de faire des économies là où c'est possible, la commission scolaire a légèrement diminué son budget et les dépenses effectives ont été en-dessous du budget.

M. Realini remercie la mairie pour son appui professionnel et précieux, ainsi que les membres de la commission pour leur travail engagé et sérieux.

Commission sécurité publique

M. Philippe Lagrange | président

Depuis septembre, les sociétés de sécurité effectuent des patrouilles sur la commune, 5h/24.

Trois demandes de comuniers ont été reçues: la première concernant la modification d'un trottoir à la route de Malagny dans le premier virage. La commission s'est rendue sur place, avant de faire une proposition, refusée par la Direction générale de la mobilité.

La deuxième demande concernait un passage piéton sur le chemin des Chênes, en face du chemin de la Fauvette. La commission a donné un préavis favorable à cette requête.

La dernière demande concernait le parking des remorques et des mobile-homes dans la commune. Cette demande a été faite plus particulièrement pour le quartier de la Chêna, mais la commission a préféré traiter toute la commune en une fois. Ce dossier est en cours et il va se passer en deux parties: tout d'abord pour essayer de

trouver une solution permettant de pouvoir proposer aux comuniers de louer des places pour leurs remorques et dans un deuxième temps pour mettre des panneaux avec des limitations du temps de parcage.

Commission des sports et loisirs

Mme Anne-Claude Semon | présidente

La commission s'est réunie à cinq reprises durant l'année 2012.

Suite à de nombreuses demandes de subventions, que l'Exécutif a transmises à la commission, de la part de diverses associations, autres que celles locales déjà soutenues, la commission a débattu de la politique à adopter dans ces cas de figure. Il a ainsi été élaboré des critères permettant d'étudier ces demandes.

La commission se concentrera essentiellement sur les dossiers concernant les jeunes de Genthod qui pratiquent un sport de haut niveau et se base sur le règlement déjà en vigueur. Pour les autres associations, une réflexion sera faite de manière plus approfondie.

Les présidents des sociétés locales ont été reçus par la commission ainsi que les sociétés utilisatrices de la salle de gym.

Le budget 2013, a été étudié et les subventions aux sociétés locales ont été rediscutées. Il a été décidé que les critères et les montants attribués restent inchangés.

La commission a auditionné une jeune athlète de la commune - une sprinteuse - suite à une demande pour un soutien financier ponctuel. Il a été accordé par la commission.

Il a également été organisé, pour la deuxième année consécutive, un concours de dessin pour les enfants de l'école dans le cadre de la course de l'Escalade et c'est Margarita Vassalo qui l'a gagné et qui a vu son dessin imprimé sur les T-shirts distribués à tous les enfants ayant participé à la course.

Mme Semon remercie les autres membres de la commission pour le travail effectué.



ET PENDANT CE TEMPS À GENTHOD...

Thermographie aérienne

L'Association des communes genevoises (ACG) a réalisé en 2011, avec le soutien de l'Etat de Genève, une thermographie aérienne de l'ensemble du canton. Cette opération permet de visualiser le rayonnement thermique des toitures. L'interprétation de ces images n'étant pas aisée pour les non-spécialistes, l'Etat offre aux propriétaires des conseils personnalisés à un tarif préférentiel. Des éco-conseillers ont en effet été spécialement formés pour apporter une expertise globale sur les actions permettant d'améliorer l'efficacité énergétique d'un bâtiment et d'en réduire les frais de chauffage.

L'éco-conseil peut se dérouler selon deux variantes: dans un lieu "externe" (chez l'éco-conseiller, à la mairie) ou chez le propriétaire. Cette seconde option constitue la variante optimale puisqu'elle permet à l'éco-conseiller d'avoir une vision précise des spécificités du bâtiment concerné (isolation, installations techniques, fenêtres, etc.).

Les modalités et la marche à suivre sont décrites dans une brochure à la disposition des habitants en Mairie, ou sur le site de l'Etat: http://etat.geneve.ch/dt/energie/thermographie_eco_conseil_subventionnee-886.html.

Coût des graffitis

Depuis quelques années, les tags ont envahi la commune. Afin de décourager les ardeurs de ces "artistes" d'une pratique discutable, la commune a décidé de faire nettoyer ces dessins sauvages au fur et à mesure de leur apparition. On peut compter une somme approximative allant entre CHF 10'000.- et CHF 20'000.- par année qui est dépensée pour contrer ces graffitis recouvrant régulièrement les murs de la commune.

Depuis fin 2012, un nouveau service de surveillance et des patrouilles de police font fort, puisqu'ils ont pris sur le vif trois tagueurs, dont certains habitent la commune. Des plaintes ont été déposées et des travaux d'intérêt général sont prévus afin de montrer la gravité d'un tel acte.

Il ne reste qu'à espérer que cette manie cesse de se pratiquer sur la commune de Genthod, mais que cet art puisse s'exercer dans des lieux prévus tout comme adéquats.



Billets de train, abonnements CGN et offre promotionnelle Unireso (selon article G-Info octobre 2012)

Voilà plusieurs années que la commune met à disposition de ses habitants 4 cartes journalières CFF par jour. Ces cartes de 2^{ème} classe sont valables sur tout le réseau CFF (train, car postal, bateau, moyens de transport urbains). Afin de pouvoir en profiter, voici comment procéder:

- > réserver une carte par personne à la réception, par téléphone ou par internet auprès de la mairie (37, rue du Village | t. 022 774 12 80 | www.genthod.ch) et le secrétariat vérifiera la disponibilité de la date choisie;
- > annoncer son nom, son adresse, ainsi que la destination;
- > il est possible de disposer, de manière ponctuelle, d'une deuxième carte si le retour a lieu à un jour ultérieur à celui de l'aller;
- > la réservation sera prise en compte si elle est faite moins de 3 mois à l'avance;
- > dès la date de réservation passée, il est permis de réserver d'autres cartes.

Il est également possible de disposer de 4 abonnements CGN en 1^{ère} classe pour une excursion sur le lac. Pour ce faire, la commune vous prête ces abonnements pour la journée, sur réservation (37, rue du Village | t. 022 774 12 80). Les abonnements sont à prendre à la réception de la mairie le matin. Une fois le voyage terminé, les abonnements sont à rapporter au plus tard en fin de journée, afin que d'autres citoyens puissent en profiter, dans la boîte aux lettres de la mairie dans une enveloppe fermée. Attention, tout abonnement qui ne sera pas retournée sera facturé!

Par ailleurs, cela fait maintenant plusieurs années que la commune de Genthod renouvelle sa subvention et offre aux habitants qui le demandent une contribution de CHF 100.- sur l'achat d'un abonnement annuel unireso "Tout Genève", visant ainsi à favoriser l'utilisation des transports publics et à soutenir la mobilité des familles.



Dès 2013, pour bénéficier de cette subvention, il faudra se présenter à la mairie et indiquer ses noms, adresse, téléphone et date de naissance. Les ayants-droits à cette subvention se verront remettre un bon de réduction, à faire ensuite valoir, avec une pièce d'identité, à une agence TPG ou CFF, pour l'établissement d'un abonnement à tarif promotionnel.

Attention, cette nouvelle façon de procéder différera de la pratique actuelle, et il faudra venir en mairie avant l'établissement de l'abonnement.

Genthod Art | 14 au 18 novembre 2012

La salle Venturelli au Saugy a accueilli, comme tous les deux ans, l'exposition Genthod Art du 14 au 18 novembre 2012. Voilà une occasion pour les artistes amateurs ou confirmés de la commune d'exposer leurs créations et une opportunité pour les Genthosiens de venir admirer les œuvres de leurs voisins. Cette manifestation a remporté un franc succès, avec une multitude de nouveaux artistes, présentant des goûts comme des pièces innovants et talentueux.

Rapport Bibliothèque 2012

Tous genres confondus, ce sont 790 documents qui ont été acquis durant l'année, portant le total des titres catalogués à 12'674 au 31 décembre 2012.

137 romans ont rejoint les 847 titres pour adultes déjà archivés, soit 984 documents provisoirement retirés des rayonnages mais toujours disponibles en prêt.

181 revues, dont la date de parution était antérieure à 2009, ont été éliminés.

Au 31 décembre 2012, le fichier d'adresses indiquait 359 lecteurs actifs, dont 39 nouveaux inscrits durant l'année.

Les statistiques affichaient 12'440 mouvements de prêts, soit 1'905 de plus que l'année précédente, où le fonctionnement de la bibliothèque avait été quelque peu perturbé par les travaux extérieurs du bâtiment.

Dans le détail de la répartition des prêts:

- > 2'870 romans, biographies, revues et BD pour adultes;
- > 8'499 romans, albums, revues et BD pour enfants;
- > 928 documentaires pour adultes et/ou enfants;
- > 36 titres en langue étrangère;
- > 107 titres en "Large Vision".

Le samedi matin 31 mars, Mme Isabela Pot anima avec maestria un atelier qui captiva une douzaine d'enfants âgés de 8 à 12 ans, durant 2h! Il s'agissait d'apprendre à confectionner d'originaux marque-pages selon une technique très particulière, inspirée de l'art de l'origami. Les enfants y excellèrent et l'on gardera de cette matinée le souvenir de la bibliothèque plongée en état de béatitude...

Le samedi matin 6 octobre, c'est l'éditeur genevois Alexandre Regad qui vint expliquer la démarche d'édition par voie associative et présenter un de ses auteurs: Arthur Brügger, né en 1991, dont l'ouvrage "Ciao Letizia", écrit au Collège dans le cadre de son travail de maturité, venait d'être publié en avril aux éditions Encre Fraîche. Le témoignage de ces 2 jeunes, éditeur et écrivain, fut un moment intime et chaleureux.

Un autre évènement, imprévu et beaucoup moins sympathique, fut le cambriolage de la bibliothèque au début de l'été. Beaucoup de dégâts et de désordre, pour apparemment ne rien trouver à emporter. Si l'idée était d'emprunter un livre et de se faire conseiller dans le choix d'un titre, il aurait simplement fallu se présenter durant les heures d'ouverture, inchangées depuis 2010:

Lundi de 15h00 à 19h00, mardi et vendredi de 15h00 à 18h00, mercredi de 14h00 à 17h00 ainsi qu'un samedi par mois de 9h00 à 12h00 selon un agenda disponible en permanence à la bibliothèque, dans les panneaux d'affichage communaux et sur le site www.genthod.ch.

De surcroît,
le prêt est gratuit!



BILAN DES SOCIÉTÉS COMMUNALES



Le jardin d'enfants "Les Petits Loups" est ouvert de la rentrée scolaire aux promotions et fermé durant les vacances scolaires. Les enfants sont pris en charge de 8h15 à 11h45 le matin et de 13h30 à 17h00 l'après-midi, sauf le mercredi.

Trois éducatrices, une auxiliaire et une apprentie ont encadré les enfants qui, selon leur âge, ont été répartis dans trois groupes.

Le groupe "jeu" a accueilli une vingtaine d'enfants de 2 à 3 ans deux matins ou deux après-midi par semaine. Les "grands", une trentaine d'enfants âgés de 3 à 4 ans, ont eu la possibilité de fréquenter le jardin d'enfants deux matins et deux après-midi ou un matin et deux après-midi par semaine.

Lors du premier semestre 2012, une cinquantaine d'enfants ont été accueillis en comptant les départs et les arrivées en cours d'année.

Depuis la rentrée scolaire de septembre 2012, 45 enfants (18 bellevistés, 23 gentousiens et 4 hors commune) fréquentent les "Petits Loups".

Depuis la rentrée de septembre 2009, le jardin d'enfants est devenu "entreprise formatrice". Une jeune apprentie gentousienne a eu l'opportunité d'effectuer son apprentissage en tant qu'"assistante socio-éducative" pendant trois ans.

La gestion de l'association est assurée par un comité bénévole composé de dix membres. Pour tout renseignement, contacter la présidente ou le jardin d'enfants durant l'année scolaire au 022 774 25 73.

Contact | Anne Boada, présidente | anne.boada@bluewin.ch | t. 022 779 01 97

Les valeurs institutionnelles et les objectifs pédagogiques de cette crèche sont basés sur la communication, le respect, le partage et la confiance.

Il est relevé avec plaisir que, durant cette année 2012, la dynamique pédagogique mise en place les années précédentes a continué de manière très positive, de ce fait il a pu être offert aux enfants et aux parents un lieu d'accueil de qualité performant et évolutif. Les journées ont été rythmées par diverses activités pédagogiques, des semaines et journées à thème et des sorties quotidiennes. Toutes ces activités connaissent un franc succès auprès des enfants et des parents. La direction remercie sincèrement toute l'équipe éducative qui œuvre jour après jour avec professionnalisme. Ce sont donc des colloques, des rencontres de groupe de travail hors ouverture, qui assurent la cohérence de ce travail au quotidien.

Grâce à un cadre extérieur idyllique, calme et sécurisant, il est possible d'offrir une liberté de mouvements aux enfants, ainsi qu'un apprentissage à la découverte de la nature. Il favorise les promenades et les jeux de plein air au quotidien. Il donne lieu à toutes sortes d'activités créatrices.

Enfin, 2013 va marquer une importante modification de la structure en place et le vœu le plus cher est que la gestion de la future crèche se poursuive dans un même état d'esprit, ceci avant tout pour le plus grand bien des enfants qui sont confiés.

Contact | Olivier Sandoz, président
Nathalie Mühlemann, directrice
t. 022 758 06 36



La crèche intercommunale "les 4 Saisons" a vécu sa 8^{ème} rentrée scolaire.

Regroupant les communes de Bellevue, Genthod, Collex-Bossy et Pregny-Chambésy, cette structure de la petite enfance dispose de 36 places que se partagent 58 enfants.

Répartis en 3 groupes (4 mois-18 mois, 18 mois 2 ans 1/2, 2/1 à 4 ans), les enfants sont encadrés par 15 personnes, à plein temps (1 directrice, 6 éducatrices, 2 auxiliaires, 2 assistants socio-éducatif, 3 apprenties ASE, 1 cuisinier).

ABC Club Bellevue-Genthod

Voici encore une belle année qui s'achève pour l'ABC Club! Les cours s'étoffent, le nombre des membres ne cesse de croître, les responsabilités de comité sont devenues familières et l'ambiance générale est au beau fixe!!! Que demander de plus? Si ce n'est que ça continue avec tant de plaisir...

L'année 2011-2012 a débuté le 12 septembre avec un nouveau programme contenant vingt cours, dont trois inédits: taïchi, moderne jazz et massage parents-enfants. Malheureusement, les cours de théâtre I et II, qui étaient proposés depuis quelques années, n'ont rencontré aucun intéressé et ont dû être fermés, ainsi que le cours de moderne jazz, massage assis et massage parents-enfants. Le nombre de membres s'est élevé à 223, soit 14 de plus que l'année précédente, et le nombre de cours à 20, soit 3 de plus que l'année 2010-2011.

Le samedi 17 septembre, les cours en plein lancement, c'est dans les rues de Genthod que le stand bretzels - jus de pommes s'est monté lors des tréteaux. Le thème a même inspiré le club au point qu'il décroche le troisième prix du concours de décoration. Alors qu'au premier abord les kaléidoscopes proposés ne les inspiraient guère, c'est à l'aide de pneus de vélo, quelques verres pillés colorés et quelques rouleaux de plastique autocollant que les organisateurs ont pu laisser libre court à leur créativité.

Cette journée, qui a commencé par un temps plus que maussade, n'a pas terni leur bonne humeur. Au contraire, après quelques heures, les nuages se sont dissipés pour la joie de tous.

Le second rendez-vous s'est réalisé avec les professeurs, comme à l'accoutumée, au mois de janvier 2012. Il est toujours important d'établir un temps de rencontre afin de pouvoir tisser un lien entre professeurs et comité.

La soirée s'est déroulée dans une ambiance décontractée et conviviale, à la salle des sociétés de Genthod, sous le signe de la Thaïlande.

Chacun a pu prendre la parole afin de faire le point sur son cours. A entendre l'ensemble des professeurs, tout se passait pour le mieux.

Chaque professeur a renouvelé son plaisir de faire partie de l'ABC Club. Dans l'ensemble, les professeurs ont été bien représentés.

Le troisième temps fort de cette année fut célébré le vendredi 1^{er} juin à l'occasion de la fête des enfants à la salle communale de Bellevue. Cette soirée tient particulièrement à cœur au club car ce sont les jeunes membres qui sont honorés et qui honorent le club à leur tour par leurs prouesses artistiques!

En effet, des plus petits (4 ans) aux plus grands (12 ans), il est toujours beau d'admirer le travail et surtout de ressentir le ravissement de chacun. Appareils photo et caméras en ont eu pour leur objectif...

Le cours de "cirque" a ouvert les feux au milieu de la salle par des figures aériennes soutenues d'un drap ou d'un trapèze. Le rideau s'est ensuite ouvert sur les plus jeunes du cours "bouger en s'amusant". Des superwomen en herbe ont tenu leur rôle de super princesse et super miss comme de véritables ladies. Les élèves du cours de "hip hop I et II" ont tenu le rythme et la chorégraphie jusqu'au bout des doigts pour emmener les spectateurs au moment de l'entracte; pause désaltérante proposant boisson, pâtisserie et bretzels. Des verres de sirop ainsi que des saladiers de chips furent offerts, chaque membre du spectacle bénéficiant d'une boisson ainsi que d'une pâtisserie offerte.

Dans la seconde partie du spectacle, l'ambiance fut assurée par le cours de "hip hop III", dynamique et tonique, ainsi que la deuxième intervention du cours de "cirque" démontrant leurs prouesses d'équilibre, jonglage et tours de magie.

Pour conclure le spectacle, pour la première fois les adultes du cours "hip hop" ont offert un véritable feu d'artifice conjuguant une multitude d'enchaînement pleins d'énergie. Un vrai régal!!!

Ainsi s'est terminée cette belle soirée familiale, des étoiles plein les yeux!

L'année 2011-2012 s'est clôturée par un goûter offert aux plus jeunes et un apéritif pour les moins jeunes.

En conclusion, la présidente est heureuse de constater que cette année s'est encore déroulée dans l'ambiance que le club tient tant à conserver; esprit villageois, ambiance familiale et cours de qualité aux tarifs adaptés.

A rajouter aussi, avec une fierté pleine de modestie, que l'ABC ça marche! Et ceci grâce à un comité que la présidente tient à remercier. Les membres du comité ont mis à disposition, cette année encore, leur temps et leur énergie avec motivation, bonne humeur et sourire en faisant preuve d'un merveilleux sens de la collaboration.

Si l'ABC Club continue son bonhomme de chemin c'est grâce à ces heures d'organisation, de planification et de réunion, que les membres savent donner avec dévouement. Un immense merci à toutes.

Aussi, il est vrai que l'avancée du navire ne dépend pas seulement de l'équipage mais aussi des GO, des voyageurs et des sponsors. C'est pourquoi il est important de remercier tous les professeurs qui animent la croisière, les membres qui prennent part à la vie sur le bateau ainsi que les communes de Genthod et Bellevue qui soutiennent financièrement le club et mettent à disposition l'embarcation.

C'est grâce à tous que le navire prend les eaux chaque année, offrant un service de qualité, accueillant de plus en plus de voyageurs dans une ambiance chaleureuse et qu'il bénéficie d'un périple de plus en plus beau. Merci.

Pour terminer, un dernier remerciement à Mesdames Françoise Duruz et Nicole Flumet pour avoir effectué, avec application, la révision de nos comptes.

A l'année prochaine pour que l'aventure continue!

Contact | Sabine Perritaz, présidente
t. 077 464 17 59



2012 ou l'année de la continuité...

L'Harmonie a une nouvelle fois eu l'immense plaisir de pouvoir se produire sur 8 manifestations sur les communes de Bellevue, Collex-Bossy et Genthod en 2012. Concert annuel, fête des promotions, fête de la musique, 1^{er} août, marché de Noël, inauguration des nouveaux immeubles à la Menuiserie sont autant d'occasions qui ont permis des rencontres mais également de participer à l'animation des fêtes communales.

Cette année 2012 a également permis de renforcer encore un peu plus les liens avec l'orchestre junior de l'école de musique avec qui un week-end de séminaire est partagé, le concert annuel ainsi que la prestation effectuée lors de la fête de la musique. L'Harmonie a près de 60% de ses membres qui proviennent de l'école de musique de Genthod-Bellevue et la plupart sont passés par la passerelle "orchestre junior". Cette étape, essentielle dans l'apprentissage de la musique d'ensemble, permet de préparer les jeunes musiciens à rejoindre la formation en toute sérénité et "harmonie". Alors merci aux parents qui motivent leurs chérubins à participer activement à cet orchestre.

Outre l'orchestre junior, une collaboration a également lieu avec l'école de musique de Genthod-Bellevue afin de faire des présentations d'instruments dans les écoles de Genthod et Bellevue pour montrer aux jeunes enfants ce qu'est un instrument de musique et leur donner l'envie de commencer. Un nouveau site internet a par ailleurs été créé en commun avec l'école de musique: www.hemgb.com.

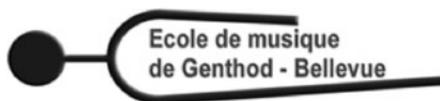
L'Harmonie est un groupe de bénévoles qui œuvre jour après jour, répétition après répétition, dans le but d'animer les villages mais surtout qui essaie de promouvoir le plus beau des langages universels, à savoir la musique. Alors merci cher public pour ces chaleureux applaudissements et encouragements.

Tout cela ne serait possible sans le support inconditionnel des mairies ainsi que des membres sympathisants. Merci à eux pour leur soutien moral et financier sans quoi il ne sera pas possible de former et faire évoluer les jeunes de nos communes.

Pour ceux qui ne connaîtraient pas encore cette vénérable association plus que centenaire mais toujours aussi dynamique; le groupe est actuellement composé d'environ 25 musiciens de 16 à 68 ans. La moyenne d'âge est autour des 35-40 ans avec plus de la moitié des musiciens qui ont moins de 25 ans. Le seul critère de sélection est de savoir jouer d'un instrument d'harmonie et d'être sympathique et souriant. Alors si les pistons vous démangent ou les clés vous grattent, n'hésitez plus et venez rejoindre l'Harmonie en contactant le président.

Harmonieusement vôtre.

Contact | M. Patrick Jorge, président | harmoniegb@gmail.com | t. 079 691 73 76



La musique adoucit les mœurs, c'est bien connu... C'est certainement pour cela que l'Ecole de Musique de Genthod-Bellevue continue à faire le plein auprès des enfants de la commune, et cela est très réjouissant!

125 élèves étaient inscrits cette année dans les cours de solfège ou d'instrument. Ils ont participé à sept auditions qui ont eu lieu soit au temple de Genthod, soit à la Salle Colovracum à Bellevue. L'année scolaire s'est achevée avec la Fête de la

Musique où les élèves se sont produits au temple pour les classes de solfège et certains instrumentistes, ainsi que dans la cour du Château pour l'orchestre junior.

Il y avait foule le 3 mai dernier à la salle communale pour les nouvelles inscriptions à l'EMGB. Si la préférence quant au choix d'un instrument va nettement à la guitare, il y a eu un regain d'intérêt pour le violon et les instruments à vent. Cette année, l'orchestre junior, composé de flûtistes, clarinettes, trompettistes, trombonistes et autres percussionnistes, a presque doublé son effectif par rapport à l'année passée, en passant de 7 à 13 jeunes!

L'Ecole de Musique a connu quelques changements au sein de la direction et du comité cette année. M. Francesco d'Urso, qui avait repris le poste de président fin 2011, a été contraint d'arrêter pour se consacrer à sa carrière de musicien d'orchestre. Il a été remplacé par Mme Béatrice Wavre-Allanic, une belleviste, membre du comité depuis de nombreuses années. Mme Anne-Claude Semon a également démissionné du comité pour se consacrer à d'autres activités sur la commune.

Le comité les remercie pour le travail qu'ils ont effectué au sein de l'EMGB et leur souhaite bonne chance pour le futur!

Il est également important de remercier les communes de Genthod, Bellevue, Pregny-Chambésy et Collex-Bossy, qui subventionnent l'école et lui fournissent des locaux fidèlement depuis plus de 20 ans. Sans leur soutien, l'Ecole de Musique n'existerait tout simplement pas!

Vous aimez la musique? Vous cherchez à suivre des cours dans votre commune? Alors, n'hésitez pas à consulter le tout nouveau site internet de l'école, créé conjointement avec l'Harmonie de Genthod-Bellevue: www.hemgb.com. Toutes les informations nécessaires y sont disponibles!



Contact

Béatrice Wavre-Allanic | présidente
t. 079 200 49 70
info.ecolemusiquegb@gmail.com

Choeur Epsilon

Deux double-croches et voilà l'année 2012 derrière nous.

Après la Fête de la Musique, une rencontre pique-nique dans une sympathique ferme de la région durant l'été, la reprise a été rude. La préparation du concert de Noël a retenu toute l'attention du groupe durant l'automne.

C'est au Centre Œcuménique de Meyrin que Bach, Haendel, Mozart et Beethoven ont été mis à l'honneur, sans oublier les traditionnels Noëls appréciés par un public nombreux et chaleureux.

Le chœur poursuit actuellement l'étude de la messe de minuit de Charpentier en vue de deux concerts, l'un au Temple de Coppet le 3 mars et le second au Temple de Genthod le 10 mars 2013.

Au sein du chœur Epsilon, l'ambiance est toujours au beau fixe! Les nouveaux venus s'intègrent facilement aux 48 actifs très motivés, car menés par la main de maître de leur talentueux directeur, M. Marius Marcu, assisté d'un solide comité.

Alors qu'attendez-vous pour vous joindre à nous le jeudi de 20h00 à 22h00 à la Salle Colovracum de Bellevue?

Faites-vous plaisir, chanter est une excellente thérapie.

Contact | Micheline Pernet, présidente
t. 022 755 15 78



FSG Genthod-Bellevue

Suite à la démission en bloc du comité lors de son Assemblée Générale du mois de novembre 2011, une nouvelle équipe a repris le flambeau. Cette reprise s'est faite sans trop de difficultés, puisque ce sont trois monitrices qui connaissaient bien la société qui se sont proposées. Il s'agit de Mme Anne-Claude Semon, monitrice du groupe "gym enfantine", qui a repris la présidence, aidée de Mme Stéphanie Frangidis, monitrice du groupe "jeunes gymnastes", qui s'occupe de la trésorerie, ainsi que de Mme Frédérique Gueux, monitrice du groupe "Kids", qui a pris le poste de secrétaire.

La nouvelle équipe remercie le comité sortant pour toutes les années au service de la société de gym et pour la bonne collaboration dans la transmission des informations.

Cette année a vu plusieurs changements au sein de la société puisque M. Sébastien Kialanda, qui a donné durant de nombreuses années les cours de stretching et de boxe, a décidé de ne pas continuer à la rentrée. Au vu du peu de demandes pour ces cours, le comité a décidé de ne pas chercher de remplaçant. Il a toutefois été chaleureusement remercié pour son engagement durant toutes ces années en lui souhaitant une bonne continuation pour la suite de ses activités.

Mme Magali Besse-Giorgi a également dû renoncer à donner les cours de gym "parents-enfants" en raison d'un déménagement à l'étranger pour des raisons familiales. C'est avec un grand regret que le comité l'a laissée partir tout en la remerciant d'avoir trouvé une remplaçante, car c'est un cours qui a du succès.

C'est donc Mme Carine Lauener qui a rejoint l'équipe des moniteurs à la rentrée de septembre et qui assure le cours avec beaucoup d'enthousiasme. Merci à elle.

Un nouveau cours a été ouvert à la rentrée pour les enfants de 6 à 9 ans intitulé "gym Kids", qui leur permet de découvrir différentes disciplines telles que: les agrès, l'athlétisme, la danse et divers jeux. Quelques leçons se font aussi hors de la salle.

La société a également une équipe féminine de volley-ball encadrée avec brio par Mme Laurence Grandjean, qui participe avec toujours beaucoup plaisir et avec une grande motivation au championnat organisé par l'Association Genevoise de Gymnastique.

Suite à une annonce parue pendant l'été, plusieurs jeunes de la commune ont répondu présent pour donner un coup de main aux moniteurs en les aidant semaines après semaines dans les différents cours encadrant les enfants. Un grand merci à eux.

Merci également à tous les moniteurs qui ont à cœur de donner des cours de qualité en suivant des formations et qui préparent leurs cours avec beaucoup d'enthousiasme, toujours à la recherche de nouvelles idées afin de donner aux enfants et aux jeunes le plaisir et l'envie de faire du sport; tout en sachant que la société fonctionne sur le mode du bénévolat, tant au niveau du comité que des moniteurs et aide moniteurs.

Contact | Mme Anne-Claude Semon, présidente | t. 022 774 01 78

Gym Seniors

La Gym Seniors section Genthod (16 membres actifs) fait partie de l'Association Gym Seniors de Genève. Les personnes sont les bienvenues dès 60 ans, la section est mixte.

Chaque lundi, de 16h00 à 17h00, rendez-vous est donné à la salle de gym de l'école de Genthod avec une excellente monitrice pour un maintien en forme et un développement du potentiel santé dans une ambiance décontractée.

Si cette activité vous tente, il suffit de contacter la présidente pour simplement participer à une leçon un lundi après-midi. Vous êtes attendus...

Contact | Aurore Magnin, présidente
t. 022 774 11 93



Société féminine de gymnastique

Cette société connue sous le nom de "gym dames" compte actuellement 37 membres actifs, 3 membres passifs et 2 membres honoraires. Les leçons sont données alternativement par 3 monitrices, ce qui donne des exercices variés.

Le rendez-vous a lieu le lundi de 19h15 à 20h15 à la salle communale de Bellevue pour une leçon en musique. Cette année la société a participé aux promotions et à l'Escalade de la commune en tenant un stand. Chaque année sont organisés un repas, une sortie de printemps et une sortie d'automne.

Toute dame souhaitant se maintenir en forme peut nous rejoindre et assister à une leçon. Pour tout renseignement, contacter la présidente.

Contact | Josiane Kranck, présidente | t. 022 774 20 30 | gj.kranck@bluewin.ch



FC Collex-Bossy

Il y a 50 ans, quelques jeunes férus de football ont décidé de structurer leurs joutes sportives en fondant le FC Collex-Bossy, renforcé très rapidement par des jeunes des communes voisines de Bellevue, Pregny-Chambésy et Genthod.

Un demi-siècle plus tard, moins jeunes mais toujours animés d'un enthousiasme contagieux, ces précurseurs ont pu suivre la floraison de manifestations qui ont égrené cette année 2012, année jubilatoire où les performances sportives ont été reléguées au second plan.

Le traditionnel repas de soutien en mars a donné le signal d'ouverture des festivités, suivi en juin par le tournoi Crispini, consacré entièrement aux jeunes. Cette journée permet à tous les juniors du club de disputer des parties ludiques, coachés par les joueurs de la première équipe sous l'œil vigilant, mais souvent trop critique, des parents.

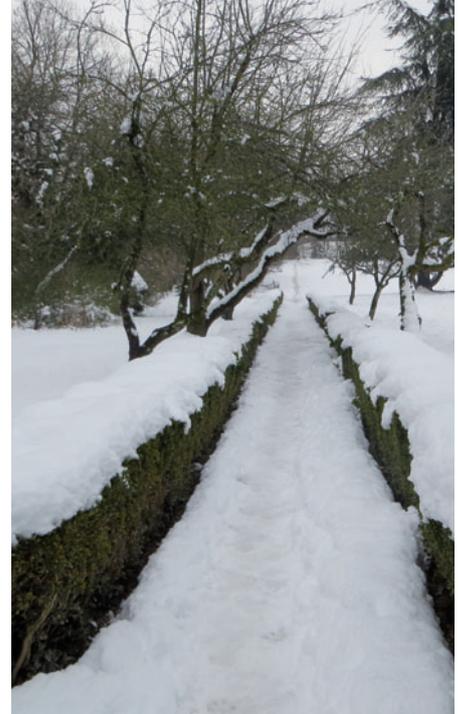
Après les jeunes, c'était une semaine plus tard au tour des anciens de se retrouver autour du stade, voire sur le terrain, pour rechausser des crampons et prolonger la soirée autour d'un repas.

La fin des vacances estivales a coïncidé avec l'organisation du 58^{ème} Tournoi des Campagnes regroupant 24 équipes du canton. Une nouveauté démontrant l'importance que le Club accorde à la formation des jeunes, un tournoi de juniors E a été organisé en parallèle.

Enfin, en octobre, la soirée officielle du 50^{ème} a réuni près de 200 personnes tout de rouge vêtues pour clôturer cette année historique en apothéose... mais l'histoire continue...

Si les festivités ont permis de souder l'ambiance entre les membres, de retrouver des "anciens" et de faire la connaissance de nouveaux amis, cette année a surtout prouvé que le FC Collex-Bossy reste une famille dont les membres - actifs ou passifs, vétérans, seniors ou juniors, footballeurs ou footballeuses - partagent tous et toutes la même vision d'un football empreint de fair-play, de convivialité et de saine sportivité.

Emmené par le déjà légendaire président M. Mehdi Derouazi, le club va profiter de la dynamique acquise pour assumer d'autres défis. En premier lieu, il tient à assumer son rôle formateur. Une première équipe présente dans le championnat interrégional sert de modèle et de catalyseur pour la section juniors forte de plus de 200 joueurs et joueuses de la région, dont une bonne trentaine de la commune de Genthod. Un effort spécial est mis sur l'encadrement, les entraîneurs sont fortement encouragés à se maintenir au courant de l'évolution en matière de coaching. Le club les aide en leur permettant de suivre les cours adéquats.



Le renforcement de sa visibilité est un autre objectif. Une présence accrue lors des manifestations communales, une communication très active (il est fortement recommandé de visiter le site internet du club www.fccollexbossy.ch, régulièrement mis à jour) et une excellente collaboration avec les communes du Groupement Intercommunal Stade Marc Burdet permettront de faire de notre club - ... votre club! - le club de référence de la région.

Le président tient encore, au nom du comité, des juniors et de tous les membres du club à remercier les habitants et habitantes de Genthod pour leur soutien sans faille et la confiance accordée en permettant à leurs enfants de rejoindre cette grande famille du FC Collex-Bossy.

Le club a également participé en 2011 à différentes manifestations communales, telles que par exemple les fêtes de promotions, dont celles de Genthod, fêtes de l'Escalade, etc. Moments de partage importants dans la vie du club. Et l'occasion de faire meilleure connaissance.



Contact | Mehdi Derouazi, président
t. 079 607 68 71
derouazi@fccollexbossy.ch



Le club des Jeudis de ski de Genthod-Bellevue a organisé ses cinq sorties à ski au départ du parking du stade Marc Burdet à Collex-Bossy pour la station de Morillon, faisant partie du Grand Massif (Flaine, les Carroz, Samoens, Sixt), sorties auxquelles 69 enfants des communes de Bellevue, Genthod et Collex-Bossy ont participé, dont 6 débutants.

Les enfants ont été accompagnés par en moyenne 20 adultes. Cette saison, 7 éducateurs de l'Institut de Pierre Grise se sont joints aux accompagnants lors d'une ou de plusieurs sorties pour la grande satisfaction de tous.

Les conditions d'enneigement ont été bonnes, voire excellentes. Le froid a par contre perturbé l'organisation de la 5e sortie, qui a été reportée au 14 mars.

Une grande importance est attachée à la sécurité et au rôle des accompagnants, qui ont une lourde responsabilité à assumer. Le port du casque est désormais obligatoire pour tous.

Lors du traditionnel concours, les enfants et les accompagnants ont dévalé la pente dans la joie et la bonne humeur, chacun ayant pu se comparer à un Didier Cuche. La remise des prix, qui a eu lieu dans la salle des sociétés de Genthod en présence des parents et des autorités communales, a permis à chacun de recevoir une coupe pour les plus rapides et une médaille pour tous les participants.

Le club des Jeudis de ski a tenu le stand Raclette lors de la fête des Promotions de Genthod, stand qui permet au club d'être en contact avec la population.



Lors de l'assemblée générale du 17 octobre 2012, le comité a pris acte de la démission de M. Raphaël Gentile, fidèle membre du comité depuis de nombreuses années, qui s'est installé au cœur des pistes de ski valaisannes. Ont été élus nouveaux membres du comité Mme Anita Decorvet et M. Jean-Christophe Abel. Les accompagnants, ainsi que les autorités communales ont été remerciés pour leur soutien, soutien qui permet au club des Jeudis de ski d'offrir à des enfants toujours plus nombreux la possibilité de pratiquer un sport de plein air dans des conditions avantageuses.

Contact | Arlette Porchet, présidente | t. 022 774 29 42

Judo Ju-Jitsu Club de Genthod

Le judo compte cette année 2012 environ 180 judokas.

Dans chaque cours, une vingtaine d'élèves sont répartis, avec pour certains des entraînements 2 à 3 fois par semaine.

Le club propose des cours de judo à partir de 4 ans et des cours de ju-jitsu à partir de 8 ans sur les communes de Collex-Bossy, Bellevue et depuis deux ans sur Genthod, à la demande des parents.

Répartition: Collex environ 50, Bellevue environ 70, Genthod environ 45 et 15 des autres communes.

Les enfants des différentes communes ont la possibilité de s'entraîner dans les trois sections.

Les compétitions: Participation à tous les tournois nationaux proposés en Suisse, qualificatifs pour les finales des championnats suisses.

En novembre 2012, trois élèves ont été sélectionnés pour les championnats suisses de judo. Une 2^{ème} place a été obtenue par Samuel Waizenegger et une troisième place par Lucas Sanchez de Bellevue ainsi qu'une 7^{ème} place.

Deux élèves ont participé à Bâle au test de sélections pour entrer dans le cadre national suisse de judo.

Comme chaque année, le club a participé aux championnats genevois avec la récolte de 2 champions genevois, 4 vice champions genevois et 7 médailles de bronze.

Concernant les plus jeunes, quatre compétitions sont organisées durant la saison avec plus de 320 judokas à chaque rencontre. Les jeunes judokas repartent tous avec une médaille de couleur différente suivant leur performance.

Les stages: Deux stages de judo d'une semaine en février et durant les vacances d'été ont eu lieu avec une cinquantaine d'enfants.

Divers: Chaque enfant a également comme toutes les années reçu pour Noël un cadeau (écharpes).

Il a été également organisé pour les enfants de 4 ans et de 5 ans un cours parents/enfants réunissant donc le judoka avec son papa ou sa maman. Ces cours ont eu énormément de succès.

Les professeurs ont suivi une formation pour devenir diplômé jeunesse et sport kids.

Contact | Frédéric Buzon, président | t. 0033 6 08 66 66 55 | www.ecole-lemanique.ch



Samuel



Lucas

PRÉSIDENCE DES ASSOCIATIONS ET SOCIÉTÉS COMMUNALES

ANBCG

Pierre Durand | 022 755 04 02

Association du restaurant scolaire

Fabienne Pitteloud | 022 774 15 80

Boules du Creux-de-Genthod

Domenico Bonito | 022 774 19 25

Geneva Irish Dance Club

Carine Guex | 022 774 26 51

Genthod-Bellevue volley-ball

Isabelle Jeanclaude | 022 774 46 53

Tennis-Club de Genthod

Yves Kammacher | 022 774 17 11

Basket Club

Catherine Grillet-Colombara |

079 471 46 88

Association des parents d'élèves

Lorella Glaus | 022 774 46 05

Le Sauvetage

Frédéric Porchet | 022 774 23 28

Compagnie des sapeurs- pompiers de Genthod

Robert Quiquerez | 079 439 51 31

ou 118 en cas d'urgence

Le Jardin d'Iris

Malgré une conjoncture qui s'est tendue depuis l'éclosion de la crise de l'euro, ce petit commerce de proximité s'est maintenu grâce au soutien d'une clientèle fidèle, mais demeurant limitée proportionnellement au nombre d'habitants. Le grand chantier du complexe communal et les travaux estivaux commandés par les résidents ont engendré un regain de clientèle bienvenu. La nouvelle administration communale a marqué son attachement à son petit commerce local en faisant régulièrement appel à lui lors de manifestations ou de célébrations. La partie tea-room, très prisée, a permis en 2012 de maintenir à flot le chiffre d'affaires qui subit tout de même une baisse de près de 11% par rapport à l'exercice précédent. Le deuxième trimestre 2012 a vu lui une baisse de près de 15% par rapport à la même période en 2011. Entièrement financé en fonds propres et grâce aux liquidités générées par l'activité, le stock est resté stable, avec des pertes pour invendus contenues. Le commerce n'a été fermé que 4 semaines durant l'année grâce à l'engagement de bénévoles qui ont assuré le service pendant les congés mérités de Mme Iris Maag, l'exploitante. "Le Jardin d'Iris" a rendu un rapport par trimestre à la commune pour l'informer de la marche des affaires. Au titre des événements particuliers, on notera l'animation par "Le Jardin d'Iris" d'un stand de crêpes lors de la fête des promotions et, le 3 décembre 2012, les 3 ans d'activité marqués par le vin chaud offert par la maison, devenu un rituel souvent accompagné de flocons de neige. "Le Jardin d'Iris" est en discussion avec la commune pour gérer et animer le futur commerce qui sera installé dans le bâtiment commercial du complexe communal. Outre l'épicerie et son tea-room, le local accueillera aussi la Poste sous la forme de boxes, tels qu'on les rencontre de plus en plus fréquemment dans les villages et en campagne. Le sondage réalisé en octobre 2012 par la commune a confirmé l'attachement des habitants à un commerce de proximité privilégiant un accueil de qualité.

Contact | Iris Maag | t. 022 774 27 20



BILAN DES GROUPEMENTS COMMUNAUX

OFFICE DE PROTECTION CIVILE DE VALAVRAN

Bellevue | Collex-Bossy | Genthod | Grand-Saconnex | Pregny-Chambésy | Versoix

Le rapport de fin d'année est l'occasion de recevoir les représentants des communes afin de leur confirmer l'engagement de l'office et sa détermination dans l'exécution du devoir de miliciens au service de la Protection Civile.



Les différents services ont procédé à l'élaboration et la réalisation d'un certain nombre de cours qui vous ont été développés dans ce rapport.

Protection des biens culturels | Lt Gabriel Demartines

Comme chaque année, cela commence par un petit historique afin de mieux comprendre ce qui a été réalisé par ce service.

Généralités

En 1962, la Suisse a ratifié la Convention de La Haye du 14 mai 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé.

La Convention de La Haye est un appel à accroître l'attention indispensable accordée à la protection des biens culturels. Elle s'est imposée naturellement suite aux effroyables pertes culturelles subies durant la Seconde Guerre mondiale. Plus de 70 Etats ont, jusqu'à aujourd'hui, ratifié ce texte fondamental de la protection des biens culturels et se sont ainsi engagés:

- > à sauvegarder les biens culturels situés sur leur territoire en prenant, déjà en temps de paix, les mesures de protection nécessaires et possibles;
- > à respecter les biens culturels en interdisant leur utilisation à des fins militaires ou autres qui pourraient les exposer à une destruction ou à une détérioration et en s'abstenant de tout acte d'hostilité à leur égard.

Un système d'inventaire précis est l'une des conditions de base de la sauvegarde du patrimoine. Il constitue en outre une aide précieuse pour les travaux de recherche et pour les publications. Enfin, c'est également un moyen permettant d'éveiller l'intérêt de la population pour les biens culturels et de la sensibiliser aux problèmes de leur conservation.

Il permet également le contrôle de l'état des collections et ainsi détecter des mauvaises conditions d'entreposage et évaluer les travaux indispensables de conservation ou de remise en état à entreprendre.

Inventaire

Établir un inventaire nécessite un langage clair et précis avec une méthode soigneusement préétablie. Pour ce faire, une documentation de base doit préalablement être constituée.

Elle se compose en général de:

- > catalogues et inventaires des collections;
- > catalogues d'expositions;
- > listes d'achat;
- > anciens inventaires de la collection locale de biens culturels;
- > ouvrages sur les monuments classés;
- > documentation sur la construction et publications concernant l'immeuble où se trouvent les biens culturels.

Données à recenser

Les données à recenser sont de diverses natures. Les principales sont souvent les suivantes:

- > désignation (termes techniques);
- > nom;
- > fonction;
- > numéro d'inventaire;
- > lieu de conservation;
- > propriétaire.

Pour ce faire, il a été élaboré une documentation pour chaque objet à recenser composée comme suit:

1. d'une feuille de conduite;
2. d'une feuille d'évacuation;
3. d'une feuille de protection/liste des mesures et feuille de détails;
4. d'une documentation de sécurité;
5. d'une documentation diverse.

Liste des objets recensés par l'ORPC Valavran:

- > Villa Bella Vista (Bellevue) / cat. A
- > Village de Genthod, périmètre protégé / cat. A
- > Campagne Creux-de-Genthod / cat. A
- > Campagne Bonnet/Beau-Pré (Genthod) / cat. A
- > Campagne du Grand Malagny (Genthod) / cat. A

- > Campagne du Reposoir (Pregny-Chambésy) / cat. A
- > Château Rothschild + dépendances (Pregny-Chambésy) / cat. A
- > Villa Bartholony/Sans Souci (Versoix) / cat. A
- > Domaine des Chênes (Bellevue) / cat. B
- > Domaine de Riancour (Bellevue) / cat. B
- > Ferme du Château (Collex-Bossy) / cat. B
- > Château (Mairie de Genthod) / cat. B
- > Campagne Marignac (Genthod) / cat. B
- > Campagne La Gandole (Genthod) / cat. B
- > Campagne Le Saugy (Genthod) / cat. B
- > Presbytère (Genthod) / cat. B
- > Campagne Grand Chatillons (Genthod) / cat. B
- > Campagne du Petit Malagny (Genthod) / cat. B
- > Eglise St Hyppolyte (Grand-Saconnex) / cat. B
- > Château de Penthes (Pregny-Chambésy) / cat. B
- > Château de Tournay (Pregny-Chambésy) / cat. B
- > Villa Perrot (Pregny-Chambésy) / cat. B
- > Site Port-Choiseul (Versoix) / cat. B
- > Villa Fleur d'Eau (Versoix) / cat. B
- > Maison Montfleury (Versoix) / cat. B

Les documentations des biens classés A et B sont complètement achevées (100 %).

Cette année, le service PBC a également été impliqué dans le cours combiné du mois d'octobre. Profitant de la démolition d'un cabanon pour l'exercice du service Appui, une évacuation de biens classés a été simulée. Des objets divers ont été posés, voire fixés dans le cabanon, des fiches ad hoc pour l'extraction et la protection ont été élaborées. L'exercice s'est très bien déroulé, avec prise de connaissance des lieux, des biens et respect des procédures pour la mise en sécurité et la protection adéquate des objets dans les remorques dédiées au service PBC.

L'appui

**1^{er} Lt Christian Devaud
et 1^{er} Lt Pascal Gentet**

Une fois de plus, c'est ce service qui est intervenu en premier cette année. C'est par la commune de Collex-Bossy que l'office a été sollicité dès les premières semaines de janvier pour un incendie sur le domaine Girod. La mission fût d'illuminer la partie sinistrée pour la durée de l'intervention, et assurer la subsistance pour les équipes intervenantes. Une trentaine de repas ont été servis et l'engagement a duré un peu moins de 24 heures.

Lors du cours combiné du mois d'octobre et à la demande des autorités de Bellevue, le service Appui a démonté un petit chalet. En l'espace d'une semaine, ils ont démolé la bâtisse, trié les matériaux, évacué les gravats, supprimé les fondations, remblayé et ratissé le terrain. Magnifique performance qui leur vaut une nouvelle requête dans la région, mais deux fois plus importante pour le cours d'octobre 2013... affaire à suivre !

Télématique / Transmission

Les transmissions ont à nouveau soutenu et servi de relais lors du Derby des Bois sur la commune de Versoix pour l'année 2012 et ont participé au traditionnel essai des sirènes en février. Pour ce test, des personnes nouvellement incorporés dans notre organisation ont été incluses afin de régénérer ce service.

Suivi de la situation Lt Cédric Doerig

Le service de renseignement continue son soutien auprès de l'État-major en lui fournissant de précieux services pour l'élaboration de documentation relative à l'organisation. Il gère également les communications internes (journal, minutes d'un cours, etc.).

Domaine logistique (CMT)

**1^{er} Lt Marco Doimo, 1^{er} Lt Lionel Mena-
pace; Lt David Niquille et Cap Josselin
Schmitt**

Le service construction maintien à niveau les bâtiments et assure l'entretien courant avec l'appui de trois groupes techniques.

La préparation des constructions était importante pour le CPC d'octobre 2012. Ce contrôle fut un vrai succès pour le service des constructions et des félicitations ont été reçues de la part des deux personnes engagées par la Sécurité Civile pour effectuer cette révision. L'office a été très étonné et surpris en prenant connaissance des rapports envoyés aux communes, de constater qu'il avait, selon la Sécurité Civile, de grosses lacunes d'entretien des constructions, avec menaces de suppressions des subventions cantonales pour les communes. Après contrôle minutieux des rapports, il s'avère que nombres de remarques négatives sont issues d'un contrôle ultérieur, datant de 2002 et 2007 dans certains cas. Un correctif et des explications vont être demandés afin de lever le doute créé auprès des autorités sur les compétences de ce service. En ce qui concerne l'ORPC Valavran, il convient de féliciter ce service et son responsable pour la tenue des constructions.

Logistique Ravitaillement Lt Upul Wannakuarachichi

M. Yvan Peter, second du service ravitaillement, s'est chargé de la cuisine lors du cours combiné d'octobre et ce fût un réel plaisir gustatif durant toute la semaine. Le service est intervenu sur le sinistre de Collex-Bossy (comme mentionné plus haut) afin de sustenter les corps engagés pour circonscrire le sinistre. Également engagé pour l'intervention au profit de la collectivité lors de la Course du Duc dans la nuit du 30 au 1^{er} décembre dernier, un petit ravitaillement fut le bienvenu.

Protection & Assistance

Lt Eric Bugnon, Lt Guillaume Francioli, Sgm Patrick Benguerel

Don du Sang, cours de répétition en collaboration avec les Samaritains de Versoix et ses environs;

Cours combiné (cours répétition tous services);

CPA (contrôle périodique des abris);

Dans le cadre des cours de répétition du service Protection et Assistance, la collaboration entamée en 2003 avec les Samaritains de Versoix et ses environs lors des journées de Don du sang a été poursuivie. Le soutien apporté à cette occasion par le service Protection et Assistance est très apprécié des Samaritains et de la population. C'est également l'occasion de communiquer à la population l'importance des missions de la Protection Civile et l'évolution du groupement.

Durant le cours combiné, Guillaume a formé son successeur, M. Bernardini. Ils ont progressé dans l'élaboration de la remorque d'intervention Assistance. Elle est fin prête pour l'engagement.

Service Atomique / Chimique

Lt Roger Schenkel

Ce service reste incorporé dans les actifs de l'organisation, malgré une inactivité forcée due aux changements de concept de la part de la Confédération face à la menace atomique / chimique. Cependant, un maintien des stocks et une vérification du matériel sont effectués régulièrement. Ce service fût également engagé durant le cours combiné du mois d'octobre. Une formation sur les tenues étanches de protections lors d'intervention en milieu contaminé a été dispensée en cette fin d'année.

Engagement

et divers pour l'année 2012

Rapprochement avec l'ORPC Céligny en vue de son intégration dans l'ORPC Valavran, en cours.

Engagement du début février 2012 lors de l'incendie d'une grange à Collex-Bossy.

Finalisation de l'équipement des remorques tente et cuisine.

Démontage d'un chalet/cabanon sur la commune de Bellevue.

Entretien des véhicules / mise à niveau.

Les autorités communales sont informées de l'activité de l'ORPC tout au long de l'année lors des rapports intercommunaux.

Conformément aux prescriptions relatives aux organisations de protection civile, les activités permanentes de l'ORPC sont:

- > la formation des cadres;
- > l'entretien du matériel et des constructions;
- > l'organisation de séances de coordination avec les partenaires;
- > l'orientation des autorités sur l'état de préparation de l'ORPC.

Au 30 novembre 2012, les effectifs pouvaient être évalués comme suit:

- > Population de l'ensemble du regroupement: 36'048 habitants.
- > Effectif réglementaire: 343 personnes.
- > Effectif actuel: 267 personnes.
- > Effectif supplémentaire: 731 personnes (en cas de montée en puissance).

Actuellement, 17 personnes font partie de l'Etat-Major.

Cours de répétition de l'ORPC Valavran effectués en 2012

Total des cours accomplis
479 jours effectués

Intervention FORE

Feu à Collex-Bossy

Tous services

9 personnes 9 j/cours

Service télématique

Essai des sirènes: 17 personnes 17 j/cours

Service Protection des Biens Culturels

Cours répétition: 29 personnes 43 j/cours

Cours combiné (tous services)

Cours de répétition:
63 personnes 261 j/cours

État-major

Rapports: 44 personnes 44 j/cours

Heures isolées

15 personnes 74 j/cours

Au profit de la collectivité

Don du sang: 11 personnes 11 j/cours

Derby/Polycom: 20 personnes 20 j/cours

Admission des volontaires

1. Les astreints ayant accompli leur obligation de servir.

Une demande formelle doit être remplie par l'astreint. Cette dernière sera accompagnée du préavis de l'OPC et sera transmise à la Sécurité Civile (SCG).

La SCG se prononce sur l'admission volontaire et communique sa décision à l'astreint et à l'ORRPC

2. Personnes non-astreintes.

Les personnes non-astreintes qui souhaitent s'engager à titre volontaire doivent adresser une requête à l'ORRPC qui transmettra à la SCG.

La SCG se prononce sur l'admission volontaire et communique sa décision à l'astreint et à l'ORRPC

Critères d'évaluation (cumulatifs):

- > Age 20 à 28 ans.
- > Effectif de l'ORRPC.

Obligations (en cas d'admission):

- > Recrutement à Lausanne.
- > École de recrue à la SCG (Sécurité Civile Genève).

La SCG se charge des formalités.

Pour compléter les effectifs des services, durant les cours, lors d'interventions ou toutes autres manifestations, il est recherché du personnel motivé (masculin et féminin).

Pour toutes vocations naissantes, Mme Marie-José Grenier, Cheffe d'Office, se fera un plaisir de répondre à toutes les questions.

Administration

L'Office intercommunal est établi à Versoix - dans la maison du Charron, 6, rue des moulins - et géré par Mme Marie-José Grenier. Elle a en charge les travaux administratifs ainsi que de la tenue de la comptabilité générale du groupement.

En plus des activités permanentes, l'ORRPC Valavran a:

- > poursuivi le contrôle systématique des abris;
- > poursuivi les transformations/rénovations/assainissements des constructions.

Rappel aux propriétaires de villas et d'immeubles

Il est rappelé à tous les propriétaires qu'ils sont tenus d'entretenir les abris et les équipements de la protection civile conformément à l'article 9 de la loi Fédérale sur les constructions de protection civile et à l'article 21 du règlement cantonal d'application des dispositions fédérales en la matière.

Il est notamment précisé que les joints des portes et volets blindés ne doivent pas être déposés, qu'ils doivent être périodiquement contrôlés et, le cas échéant, remis en état ou remplacés ; il en va de même pour les grilles des sorties de secours et les voies d'évacuation, ainsi que pour les installations de ventilation.

De plus, les sorties de secours doivent être impérativement dégagées de telle sorte qu'elles puissent être utilisées en cas de sinistre.

Pour terminer, nous restons à disposition de toute personne désirant des informations sur nos activités ou éventuellement visiter nos locaux.

Contact | Major Stéphane Granger
ORRPC Valavran, Office intercommunal
Mairie de Versoix | case postale 107,
1290 Versoix | t. & f. 022 775 66 56

RAPPORT FINANCIER 2012



BILAN | 31 décembre 2011 | 31 décembre 2012

	Solde au 31.12.2011	Solde au 31.12.2012
ACTIF	86'953'043.05	90'461'047.00
LIQUIDITÉS	30'946'062.68	26'479'804.24
Caisses	7'008.90	5'452.20
Chèques postaux	18'283'861.54	16'225'765.97
Banques	12'629'928.27	10'160'811.80
Etat de Genève	25'263.97	87'774.27
AVOIRS	9'040'968.38	8'851'811.85
Comptes courants	2'878'291.25	2'817'235.08
Impôts à encaisser	5'699'645.51	5'675'026.79
Autres débiteurs	240'498.42	184'617.78
Compte de liaison entre 2 exercices	115'952.75	66'964.15
Autres créances	106'580.45	107'968.05
PLACEMENTS	25'579'155.20	25'588'202.00
Valeurs à revenu fixe	361'519.45	362'066.25
Immeubles	25'217'635.75	25'226'135.75
INVESTISSEMENTS	17'131'043.25	24'512'185.46
Terrains non bâtis	1'137'769.30	1'082'219.30
Ouvrages de génie civil	7'738'598.60	7'352'895.65
Terrains bâtis	6'187'832.69	14'340'576.10
Mobilier, machines, véhicules	40'524.00	27'017.00
Autres biens	2'026'318.66	1'709'477.41
PRÊTS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES	4'255'813.54	4'971'454.25
Communes	1'752'126.54	2'467'767.25
Sociétés d'économie mixte	2'503'687.00	2'503'687.00
AUTRES DÉPENSES À AMORTIR		57'589.20
Frais d'études		57'589.20

	Solde au 31.12.2011	Solde au 31.12.2012
PASSIF	86'953'043.05	90'461'047.00
ENGAGEMENTS COURANTS	369'798.34	929'280.59
Créanciers	211'109.51	914'298.49
Compte de liaison entre 2 exercices	158'688.83	14'982.10
ENGAGEMENTS ENVERS ENTITÉS PARTICUL.	344'871.40	344'895.95
Fonds et fondations	344'871.40	344'895.95
PROVISIONS	3'419'787.31	3'405'016.07
Compte de fonctionnement	3'419'787.31	3'405'016.07
ENGAGEMENTS ENVERS FINANC.SPÉCIAUX	4'796'342.12	5'259'990.25
Taxes d'équipement	464'179.00	464'179.00
Taxes d'écoulement	377'597.50	492'942.50
Contribution de remplacement abris P.C.	171'849.00	208'123.05
Immeubles locatifs	3'782'716.62	4'094'745.70
FORTUNE NETTE	78'022'243.88	80'521'864.14
Fortune nette	78'022'243.88	80'521'864.14

ANALYSE GLOBALE DU BILAN | 2008 - 2012

(en millions de Frs.)

ACTIFS	2008	2009	2010	2011	2012
Patrimoine financier	63.7	65.2	65.5	65.5	60.9
Patrimoine administratif	19.0	20.6	21.2	21.4	29.5
TOTAL ACTIFS	82.7	85.8	86.7	86.9	90.4

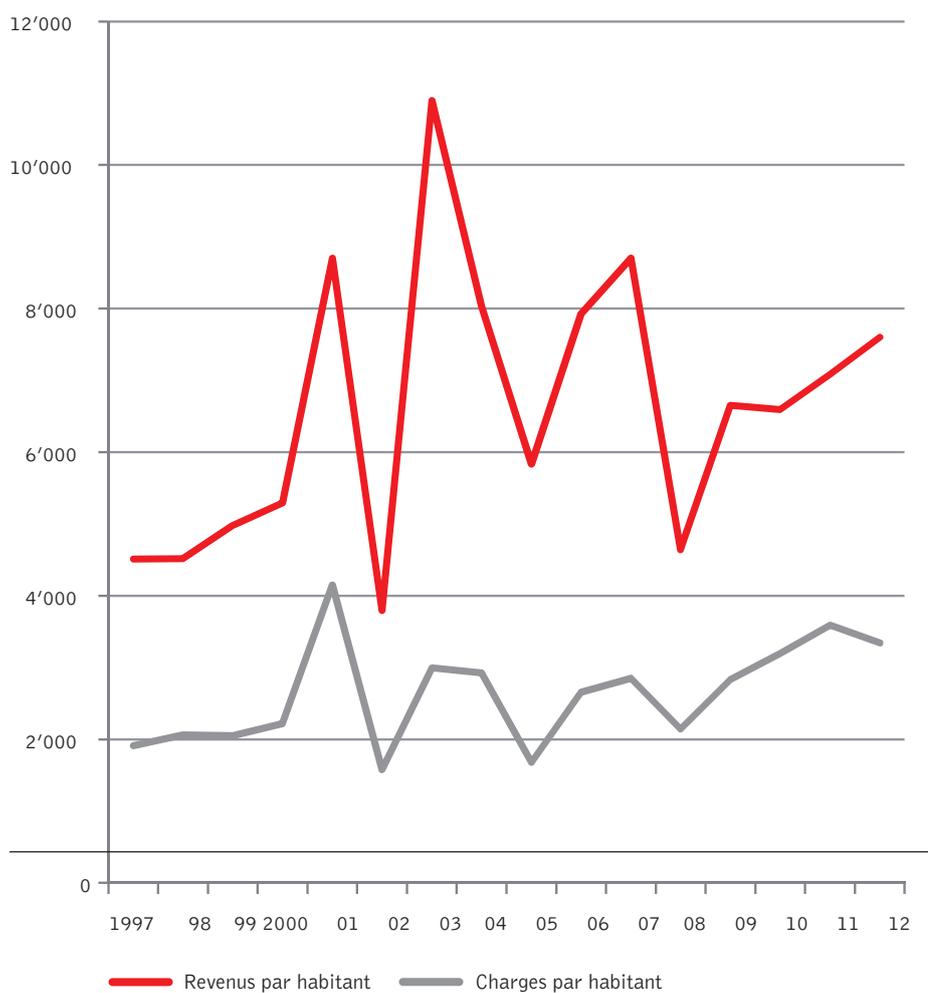
PASSIFS	2008	2009	2010	2011	2012
Fonds étrangers et affectés*	7.7	8.1	8.4	8.9	9.9
Fonds propres	75.0	77.7	78.3	78.0	80.5
TOTAL PASSIFS	82.7	85.8	86.7	86.9	90.4

* provisions, créances et engagements envers des financements spéciaux





EVOLUTION DES CHARGES ET REVENUS PAR HABITANT (en millions de Frs.)



PLAN D'INVESTISSEMENTS | 2012

	Crédits votés	Montant dépensé au 01.01.2012	Dépenses 2012	Recettes 2012	Amortissements au 31.12.2012	Solde au bilan 31.12.12
Télé-réseau et Crédits complé- mentaires	2'559'541.20	2'559'541.20	17'872.60		867'936.39	1'709'477.40
Centre communal polyvalent	16'100'000.00	2'153'637.85	6'642'536.81		923'100.00	7'873'074.66
Collecteur chemin Hutins-Goulus	406'942.00	-132'167.20	263'991.90			131'824.70
Rénovation Bâtiment Ecole	4'221'120.00	695'680.56	2'624'266.80		122'704.00	3'197'243.36
Modération route de Pralay	184'680.00		82'431.00		18'468.00	63'963.00
Sauvetage SISL	100'000.00		25'189.20			25'189.20
GIBC Crèche	2'133'966.70		791'766.25			791'766.25
Crédit Etude Coll. Troiselles	100'000.00		32'400.00			32'400.00
Plan Général d'évacuation des eaux	186'642.85	186'642.85		186'642.85		0.00
		5'463'335.26	10'480'454.56	186'642.85	1'932'208.39	13'824'938.58

berney associés

Genève, le 3 mai 2013

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2012 AU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENTHOD

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,
Monsieur le Maire, Messieurs les Adjoints,

Conformément au mandat que vous nous avez confié, nous avons contrôlé les comptes annuels de la COMMUNE DE GENTHOD pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012. Le contrôle des indications de l'exercice précédent mentionnées dans les comptes annuels a été effectué par un autre organe de révision.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil administratif alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les directives émises par le Département de l'Intérieur et de la Mobilité ainsi que la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des audits, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entité contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des audits et autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels, présentant un excédent de revenus du compte de fonctionnement de CHF 2'499'620.26, ne sont pas conformes à la loi suisse, à la loi cantonale et au règlement d'application sur l'administration des communes.

BERNEY & ASSOCIÉS SA
Société Fiduciaire

berney & associés sa
société fiduciaire

B, rue du Mont
case postale 6700
1211 Genève II
T +41 58 234 90 00
F +41 58 234 90 01

A, rue Elvez
case postale 9100
1202 Bâle-Int.
T +41 58 234 91 00
F +41 58 234 91 01

L, rue Arthur Paschet
case postale 204
1200 Vevey
T +41 58 234 90 20
F +41 58 234 90 25

berneyassociés.com

Annexes : - comptes annuels comprenant :

- bilan
- compte de fonctionnement par nature
- compte de fonctionnement par fonction
- modes de financement
- tableau de bouclage des comptes
- détail des investissements
- compte de fonctionnement par fonction détaillé
- compte des investissements détaillés
- tableau des immeubles locatifs
- tableau des mouvements des fonds spéciaux
- liste des vérifications effectuées

CFP Membre de la Chambre fiduciaire

Crowe Horwath International

DONS ET AIDES HUMANITAIRES | 2012

Subventions diverses	45'831.10
Aide sociale	13'195.05
Aide à l'étranger	69'300.00

INVESTISSEMENTS | 31 décembre 2011 - 31 décembre 2012

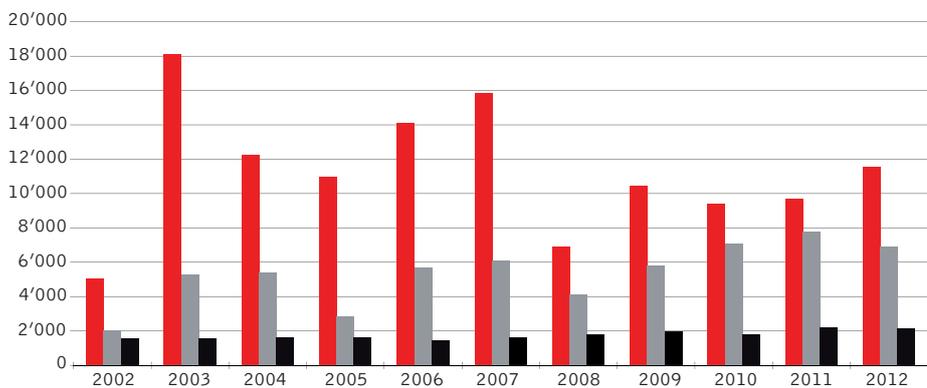
DATE ANNEE	OBJET	DURÉE		FONCT.	DÉBUT & FIN AMORT.	CRÉDIT VOTÉ
10.10.85	Abri PC Pierre Grise	25	T*	16	1987 - 2011	542'315.00
13.03.90	P.C. Valavran	25	T	16	1991 - 2014	118'457.35
17.04.95	Salle de gymnastique	25	T	34	1996 - 2019	5'000'000.00
17.06.97	Coll. Pré-Roset/PG/P	20	T	71	1998 - 2017	2'401'975.75
28.04.98	Transf. anc.salle gym	25	T	34	1999 - 2023	1'910'054.00
27.01.98	Transf. salle comm.	15	T	08	1998 - 2012	1'078'872.95
27.06.00	Réf.toit ancienne mairie	20	T	08	2001 - 2020	275'000.00
21.03.01	Chemin piét.Chênes	10	T	62	2002 - 2011	370'000.00
21.08.01	Coll. Rte de Collex	20	T	71	2002 - 2021	2'034'400.00
11.12.02	Aménag.carrefours	10	T	62	2003 - 2012	180'000.00
11.12.02	Modération trafic Rennex	10	T	62	2003 - 2012	190'000.00
03.12.03	Piste cyclable rte Collex	10	T	62	2004 - 2013	270'000.00
05.01.04	Balayeuse	10	T	62	2005 - 2014	210'000.00
07.01.04	Téléréseau	20	T	30	2004 - 2023	1'741'300.00
27.08.08	2 CC-Téléreau	20	T	30	2009 - 2028	818'241.20
28.07.04	Réfection ch.de la Pralay	10	T	62	2005 - 2014	330'000.00
02.02.05	Coll.Pougny, Pré-Félix	30	T	71	2009 - 2038	1'500'000.00
01.07.05	Revêtement & éclairage Pougny et Pré-Félix	10	T	62	2012 - 2016	240'000.00
29.06.05	Modération trafic Malagny	10	T	62	2007 - 2016	348'000.00
11.01.06	Coll.M.Rose, S.d'Or, Ms	30	T	71	2007 - 2036	1'700'000.00
09.06.08	CC. Coll. M. Rose, S. d'Or	10	T	71	2009 - 2018	300'000.00
24.05.06	Eclairage Mt Rose	10	T	62	2007 - 2016	240'000.00
07.06.06	Réamen.Ch. Chênes	10	T	62	2007 - 2016	130'000.00
26.07.06	Halle gonflable tennis	10	T	34	2007 - 2016	380'000.00
24.01.07	Quartier de la Chêna	20	T	62	2009 - 2028	823'000.00
31.01.07	Rénov. façades mairie	20	T	08	2007 - 2026	360'000.00
21.02.07	Luminaires Ch.Pralay	20	T	62	2007 - 2026	250'000.00
21.08.07	Parcelle 563	30	T	08	2008 - 2037	1'186'420.00
21.08.07	Pavillon scolaire	5	T	21	2008 - 2012	320'000.00
19.09.07	Centre Vigne Blanche	30	T	34	2008 - 2037	2'100'000.00
21.11.07	Saugy Ponton	10	T	62	2009 - 2018	160'000.00
09.06.08	Aménag. Ch. Mairie	10	T	62	2009 - 2018	170'000.00
17.06.08	Stade Marc Burdet	20	T	34	2009 - 2028	455'000.00
21.01.09	Piétons & Cycles Rte Malagny	20	T	62	2010 - 2029	610'000
21.01.09	Esplanade de la gare	20	T	62	2010 - 2029	530'000
21.01.09	Ralentisseur-Trottoir-Eclairage	20	T	62	2010 - 2029	470'000
29.01.09	Centre communal polyvalent	Cré. Ét.	T	80	2011 - 2040	750'000.00
02.02.10	Centre Communal	30	EC**	80	2011 - 2040	15'350'000.00
09.03.09	Trottoir Pré-Roset	20	EC	62	2009 - 2028	270'000.00
10.11.09	Trottoir chaussée Creux	10	EC	62	2010 - 2019	235'000.00
10.11.09	Rte Saugy trott. Éclair.	10	EC	62	2010 - 2019	513'000.00
10.02.10	Rén. Bât. Ecole	30	EC	21	2010 - 2039	3'681'120.00
27.02.12	CC toiture école	30	EC	21	2039	540'000.00
11.05.10	Amén. Centre Village	15	EC	08	2011 - 2025	745'000.00
04.06.10	Créd. Et. Ctre Voirie Pompriers	Cré. Ét.	EC	14	2011 - 2040	240'000.00
30.01.12	Trottoir chemin des Limites	20	EC	62	2012 - 2031	225'000.00
03.11.11	Modération Pralay	10	EC	62	2012 - 2021	184'680.00
01.11.12	Sauvetage SISL		EC	71		100'000.00
16.08.12	GIBâtiment de la Crêche	30	EC		2013 - 2032	2'133'966.70
21.03.12	Hutins Goulus	20	EC	62		406'942.00
22.03.12	Créd. Et. Collecteurs Troiselles, Pte-Voie	Cré. Ét.	EC	71		100'000.00
17.12.12	Plan Général d'évacuation des eaux PGEE		T	71		186'642.85

* terminé | ** en cours

SOLDE AU 01.01.2012	DÉPENSES 2012	RECETTES 2012	AMORT. 2012	SOLDE AU 31.12.2012
1.00				1.00
14'205.00			4'735.00	9'470.00
1'598'840.00			199'855.00	1'398'985.00
618'483.00			103'080.00	515'403.00
886'241.00			73'853.00	812'388.00
75'396.00			75'395.00	1.00
122'959.00			13'660.00	109'299.00
1.00				1.00
553'185.10			55'318.00	497'867.10
15'829.80			15'828.80	1.00
16'187.70			16'186.70	1.00
51'900.00			25'950.00	25'950.00
40'521.00			13'507.00	27'014.00
1'476'856.45			123'071.00	1'353'785.45
362'819.36	17'872.60		25'000.00	355'691.96
81'000.00			27'000.00	54'000.00
1'161'000.00			43'000.00	1'118'000.00
240'000.00			48'000.00	192'000.00
165'000.00			33'000.00	132'000.00
1'339'948.90			51'948.90	1'288'000.00
0.00				0.00
150'000.00			30'000.00	120'000.00
80'000.00			16'000.00	64'000.00
250'000.00			50'000.00	200'000.00
699'550.00			41'150.00	658'400.00
251'389.75			16'759.00	234'630.75
180'000.00			12'000.00	168'000.00
1'027'970.00			39'550.00	988'420.00
37'550.20			37'549.20	1.00
1'363'375.54			53'375.54	1'310'000.00
109'794.30			16'000.00	93'794.30
103'235.25			14'748.00	88'487.25
386'750.00			22'750.00	364'000.00
722'500.00			42'500.00	680'000.00
513'400.00			30'200.00	483'200.00
357'000.00			21'000.00	336'000.00
288'450.00				
1'403'637.85	6'642'536.81			
217'997.30			12'497.30	205'500.00
206'051.60			25'757.00	180'294.60
398'493.15			48'493.15	350'000.00
566'616.01	2'624'266.80		122'704.00	3'068'178.81
608'594.08			50'000.00	558'594.08
83'949.80			8'000.00	75'949.80
0.00			0.00	0.00
0.00	82'431.00		18'468.00	63'963.00
0.00	25'189.20 2			25'189.20
0.00	791'766.25			791'766.25
-132'167.20	263'991.90			131'824.70
32'400.00				32'400.00
186'642.85		186'642.85		0.00
18'881'154.79	10'480'454.56	186'642.85	2'139'439.59	27'035'526.91

COMPTES DE FONCTIONNEMENT

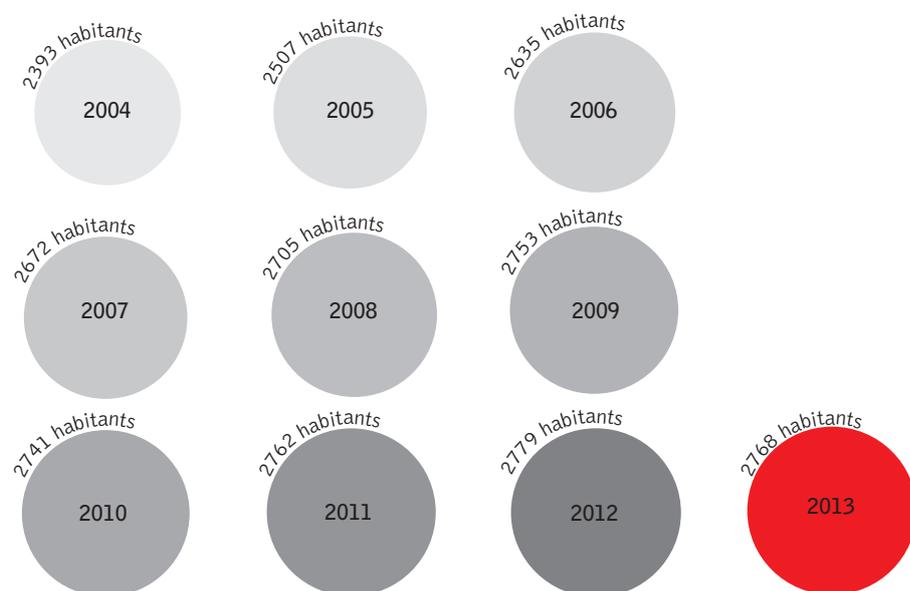
FONCT.	DÉSIGNATION	BUDGET 2012	RÉALISÉ 2012	BUDGET 2011	RÉALISÉ 2011
0.	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	2'273'225	2'050'457	1'660'477	2'003'723
1.	SÉCURITÉ PUBLIQUE	354'710	390'449	367'105	295'474
2.	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	588'329	528'607	587'800	577'433
3.	CULTURE ET LOISIRS	1'606'750	1'429'967	1'648'295	1'657'784
5.	PRÉVOYANCE SOCIALE	712'200	674'737	724'200	675'526
6.	TRAFIC	1'087'451	900'858	1'107'868	1'015'515
7.	PROTECTION ET AMENAG. ENVIRONN.	903'000	793'706	948'260	685'570
9.	FINANCES ET IMPÔTS	(7'163'813)	(8'863'121)	(5'377'415)	(6'646'255)
95.	IMMEUBLES	(425'000)	(405'279)		
	RÉSULTATS	(63'148)	(2'499'620)	1'666'590	264'770



	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Revenus	5'035	18'090	12'220	10'933	14'077	15'855	6'872	10'431	9'387	9'710	11'544
Dépenses	2'044	5'294	5'375	2'810	5'660	6'089	4'104	5'785	7'071	7'762	6'905
Amortissements	1'537	1'555	1'631	1'624	1'441	1'632	1'794	1'964	1'760	2'213	2'139
Charge	3'581	6'849	7'006	4'434	7'101	7'721	5'898	7'749	8'831	9'975	9'044
Résultats	1'454	11'241	5'214	6'499	6'976	8'134	974	2'682	556	-265	2'500

ÉLÉMENTS STATISTIQUES

Population de la commune



	Electeurs	Electrices
au 01.01.04	559	610
au 01.01.05	591	638
au 01.01.06	613	654
au 01.01.07	620	672
au 01.01.08	Electeurs communaux	1636
au 01.01.08	Electeurs fédéraux	1322
au 01.01.09	Electeurs communaux	1616
au 01.01.09	Electeurs fédéraux	1317
au 01.01.10	Electeurs communaux	1628
au 01.01.10	Electeurs fédéraux	1331
au 01.01.11	Electeurs communaux	1615
au 01.01.11	Electeurs fédéraux	1320
au 01.01.12	Electeurs communaux	1633
au 01.01.12	Electeurs fédéraux	1336
au 01.01.13	Electeurs communaux	1628
au 01.01.13	Electeurs fédéraux	1334

Etat civil

> Mariages célébrés à Genthod	18
> Décès	8
> Naissances	-
> Reconnaissances	1
> Actes délivrés pour l'arrondissement	760

Naturalisations

En 2012, 9 préavis favorables ont été délivrés pour des demandes de naturalisations suisse et genevoisienne.

Cimetière

- > Inhumations 8
- > Incinérations 6

La creuse des tombes est effectuée en collaboration avec les communes de Bellevue et Pregny-Chambésy.

Les titulaires d'un emplacement doivent l'entretenir. En cas de non-respect du règlement, les autorités municipales sont en droit de décider de retirer ou d'annuler la concession.

Toute pose d'un monument doit faire l'objet d'une autorisation écrite délivrée par la Mairie au minimum 48 heures avant l'intervention des marbriers.

Les familles concernées par l'échéance d'une concession sont contactées par la Mairie et un avis paraît en fin d'année dans la Feuille d'Avis Officielle.

Ecole

Effectif des élèves annoncés pour la rentrée scolaire 2013-2014

1P	Mme Gabrielle Hofer	19
2P	Mme Nadine Stalder/ Mireille Vienne	22
3P	Mme Carole Oldacre/ Mme Sophie Pasche Hafner	19
4P	Mme Michèle Feyer-Bianco	23
5P	Mme Mélanie Kleinstein Remplaçante: Mme Marine Desjacques	24
5P/6P	Mme Isabelle Steiner Grob	21
6P/7P	Mme Emilie Hahling	19
7P/8P	M. Dominique Favre/ Mme Sophie Pasche Hafner	22
8P	Mme Lucile Rochat	22

Total 191 élèves

RENSEIGNEMENTS UTILES

CONGÉS ANNÉE SCOLAIRE 2013-2014

Vacances d'automne

Lundi 21 au vendredi 25 octobre 2013

Noël | Nouvel An

Lundi 23 décembre 2013
au vendredi 3 janvier 2014

Février

Lundi 17 au vendredi 21 février 2014

Pâques

Jeudi 17 au vendredi 25 avril 2014

Vacances d'été

Lundi 30 juin au vendredi 22 août 2014

Autres congés

Jeûne Genevois | jeudi 5 septembre 2013

Fête du travail | jeudi 1^{er} mai 2014

Ascension | jeudi 29 mai 2014

Pentecôte | lundi 9 juin 2014

LOCATION DE SALLES

Salle communale

Tarif pour les habitants

Grande salle	150.00
Cuisine	60.00
Caution	250.00

Salle des sociétés

Réservée aux habitants de la commune

Tarif	100.00
Caution	250.00

La réservation des salles est effectuée par le secrétariat de la mairie durant les heures d'ouverture. Aucune réservation n'est enregistrée au-delà de trois mois.

Il est rappelé que les "prête-noms" sont totalement interdits. La personne louant la salle s'engage, vis-à-vis de la mairie, à être présente lors de la manifestation.

Les locaux mis à disposition doivent être restitués en parfait état de propreté.

OFFICE CANTONAL DE LA POPULATION

Modification de la loi sur le séjour et l'établissement des Confédérés

La loi a été modifiée afin de permettre aux communes de gérer le registre de leurs habitants, citoyens suisses uniquement.

Cette loi autorise désormais les Genevois et Confédérés à obtenir auprès de la mairie de leur lieu de domicile différents documents officiels:

- > Certificat de domicile
- > Certificat de séjour/professionnels
- > Déclaration de domicile

Cette modification s'applique uniquement aux Confédérés.

La gestion des informations relatives aux personnes de nationalité étrangère demeure de la seule compétence de l'Etat et celles-ci devront continuer à se rendre à l'Office cantonal de la population, 88, route de Chancy durant les heures d'ouverture, de 8h30 à 12h30 | t. 022 546 46 46.

Service des passeports et de la nationalité

Le Service des passeports et de la nationalité invite le public à passer commande du nouveau passeport biométrique 10 selon la procédure suivante:

- > par téléphone au Service des passeports et de la nationalité | t. 022 546 46 46
- > en se présentant personnellement au centre de saisie, 88, route de Chancy à Onex. Horaire | 07h30 à 15h30.

Une fois la commande validée, il conviendra de fixer un rendez-vous en vue de la saisie des données biométriques (photo et prise de deux empreintes digitales). En procédant par Internet ou par téléphone, vous n'aurez à vous déplacer qu'une seule fois.

La fabrication des passeports à données biométriques a débuté le 1^{er} mars 2010; le délai usuel de livraison du document est de 10 jours ouvrables.

Tarifs

Le nouveau passeport est valable 10 ans pour les adultes et 5 ans pour les moins de 18 ans. Il coûte CHF 145.00 pour les adultes et CHF 65.00 pour les moins de 18 ans. L'offre combinée passeport et carte d'identité (qui n'est pas biométrique) coûte CHF 153.00 pour les adultes et CHF 73.00 pour les moins de 18 ans (tous ces prix s'entendent frais de port inclus).

A noter qu'il n'est plus possible de passer commande des passeports 03 et 06. Ces deux modèles restent toutefois valables jusqu'à leur date d'échéance. Il n'y a donc pas nécessairement d'urgence à se procurer le passeport 10.

Carte d'identité

Il est toujours possible de passer commande d'une carte d'identité auprès de la mairie.

Le coût est de CHF 70.00 pour les adultes et CHF 35.00 pour les moins de 18 ans (frais de port inclus).

Passeport provisoire

En cas de voyage à l'étranger, si le passeport est échu et que le passeport 10 n'a pas encore pu être délivré, il est toujours possible de commander un passeport provisoire auprès de la Police de la sécurité internationale à l'aéroport | t. 022 427 92 81.

Le passeport 10 répond à toutes les normes internationales. Comme le passeport 03 établi avant le 26 octobre 2006 et le passeport biométrique 06, il permet de voyager aux Etats-Unis, ou de transiter par ce pays, sans visa.

Légalisations

Pour obtenir une légalisation de signature ainsi qu'une copie conforme à l'original, vous pouvez vous adresser directement auprès du Service des légalisations 14, rue de l'Hôtel-de-Ville à Genève t. 022 327 92 50. Heures d'ouverture de 09h00 à 15h30.

La mairie n'est plus habilitée à fournir ce genre de prestations.

GENTHOD PRATIQUE

EXÉCUTIF

Maire | M. François Mazenod

Adjoints | M. Michel Stalder
et M. Andréas Baumgartner

Le Maire et les Adjoints reçoivent sur rendez-vous.

MAIRIE

Administration | Cimetière
37, rue du Village | t. 022 774 12 80
f. 022 774 20 85 | info@genthod.ch
www.genthod.ch

Secrétaire général | M. Michel Soutter

Heures d'ouverture

lundi, jeudi et vendredi | 13h30 à 16h30
mardi (sans interruption) | 11h00 à 18h00
mercredi | 09h00 à 12h00

SERVICE SOCIAL POUR LES AÎNÉS

Salle de Saussure | 1^{er} étage
29, rue du Village | t. 022 774 19 81
f. 022 774 03 26

Responsable | Mme Tina Petite

Heures d'ouverture

mardi | 12h30 à 15h30
vendredi | 08h15 à 09h30

ÉTAT CIVIL

Arrondissement de l'état civil
Grand-Saconnex & Pregny-Chambésy

Officiers d'état civil | M. André Gafner
et Mme Christine Panier Gay
47, route de Pregny | 1292 Chambésy
t. 022 758 03 20
etatcivil@pregny-chambesy.ch

Heures d'ouverture

lundi au vendredi | 08h30 à 11h30
l'après-midi, uniquement sur rendez-vous

Célébration des mariages à Genthod
t. 022 774 12 80

Basé sur la commune de Pregny-Chambésy, dans le bâtiment de la Mairie, le service de l'Etat civil regroupe depuis 2008 les offices des communes suivantes: Bellevue, Collex-Bossy, Genthod, Grand-Saconnex et Pregny-Chambésy.

Au nombre de deux, M. André Gafner et Mme Christine Panier Gay exercent le métier d'officier d'état civil, un travail très complexe de par les changements des lois fédérales et internationales qui sont très souvent modifiées.

Dans l'ensemble des demandes d'état civil, le nombre de démarches est stable pour l'année 2012.

Au niveau des cérémonies de mariages, il y a eu une légère augmentation par rapport à l'année précédente, quant au nombre de partenariats celui-ci est en nette diminution.

La totalité des actes établis durant le courant l'année s'établit à 760 et le nombre de nouvelles saisies de personnes dans le programme "Infostar" (depuis 2005, tous les événements d'état civil sont enregistrés dans le Registre de l'état civil, auquel tous les offices de l'état civil suisse sont raccordés) s'élève à 96.

Il est à noter que, pour l'arrondissement, toutes les personnes en vie et originaires des communes de l'arrondissement sont déjà ressaisies dans ce nouveau programme.

L'année 2012 a aussi été marquée par le projet de la modification du Code civil suisse qui entre en vigueur en janvier 2013 et qui permet aux couples mariés de conserver leur nom ou prendre un nom commun. Le choix du nom de l'enfant peut aussi être modifié, aussi bien au moment du mariage qu'au moment de la naissance.



BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE

11, route de Rennex | t. 022 774 23 30
bibliotheque@genthod.ch

Responsable | Mme Nicole Sacca

Heures d'ouverture

lundi | 15h00 à 19h00

mardi et vendredi | 15h00 à 18h00

mercredi | 14h00 à 17h00

samedi* | 09h00 à 12h00

Calendrier des samedis* | selon agenda –
renseignements à la mairie ou sur www.genthod.ch

SALLE DE GYMNASTIQUE

4, chemin des Chênes

SALLE COMMUNALE

2, chemin de la Mairie | t. 022 774 12 80

CENTRE COMMUNAL

4, chemin de la Pralay | t. 022 774 12 80

GARDE D'ENFANTS

Crèche intercommunale

30, chemin de la Menuiserie
1293 Bellevue | t. 022 758 06 36
f. 022 758 06 37

La crèche accueille les enfants de la naissance à 4 ans, du lundi au vendredi, de 7h00 à 18h30. Elle est fermée durant un mois en été et les vacances scolaires de Noël.

Jardin d'enfants "Les Petits Loups"

Le Saugy | 2, rue du Village
t. 022 774 25 73

Présidence | Mme Anne Boada

Le jardin d'enfants accueille les petits de 2 ans à l'âge de la rentrée scolaire, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 8h15 à 11h45 et 13h30 à 17h00, excepté le mercredi. Fermeture durant les vacances scolaires.

Association des familles d'accueil

Association Intercommunale
Supernounou
56, route de Sauverny
1290 Versoix | t. 022 775 13 20
pascale.cuerel@supernounou.ch
www.supernounou.ch

SERVICE DU FEU

Commandement | Cap Robert Quiquerez
t. 079 439 51 31
cp30@genthod.ch | www.cp30.ch

Nids de guêpes | t. 118

Urgences (SIS) | t. 118

POSTE DE POLICE DE VERSOIX

5, place Charles-David 1290 Versoix
t. 022 427 98 50

Heures d'ouverture

lundi au vendredi | 16h00 à 18h30

samedi | 10h00 à 12h00

Urgences | t. 117

EPICERIE DE GENTHOD

AGENCE POSTALE

dès le 15 octobre 2013
8, chemin de la Pralay | t. 022 774 27 20

Heures d'ouverture

lundi au vendredi | 07h30 à 18h30

samedi et dimanche | 08h00 à 17h00

SERVICES RELIGIEUX

Protestant | Temple de Genthod

Pasteur Andreas Fuog | t. 022 798 07 97

Paroisse des 5 communes

secrétariat | t. 022 798 07 97
9, ch. des Crêts-de-Pregny | 1218 Grand-Saconnex

Heures d'ouverture

mardi et jeudi | 09h00 à 15h30
gd-sac@protestant.ch

www.messengerparoissial.ch



Informations mariages | Visites

Mme Virginia Currat | t. 022 774 47 40

Informations services funèbres

Mme Nelly Abel | t. 022 958 04 44

Location salle de paroisse

Secrétariat | t. 022 798 07 97
mardi et jeudi | 09h00 à 12h00
14h00 à 16h00

Catholique | Chapelle Sainte-Rita

Abbé Vincent Roos
Cure de Versoix | t. 022 755 12 44

POMPES FUNÈBRES

Pompes Funèbres Générales SA
46, av. Cardinal-Mermillod
1227 Carouge | t. 022 342 30 60

CENTRE D'ACTION SOCIALE DE VERSOIX (CAS)

Aide à domicile

5, chemin de Versoix-la-Ville
1290 Versoix | t. 022 420 48 00

Heures d'ouverture

lundi au vendredi
08h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30



VOIRIE | PARCS & PROMENADES

Rural

35, rue du Village | t. 022 774 12 80

BÂTIMENTS SCOLAIRES

Ecole

139, route de Valavran | t. 022 774 23 31

Directeur de l'école | M. Salvatore Chudzinski (dès le 1^{er} janvier 2013)

Secrét. Bellevue-Genthod | t. 022 959 75 42

Bureau à Genthod | t. 022 774 21 90

RESTAURANT SCOLAIRE

6, chemin de la Pralay
t. 0860 79 909 51 36 (en cas d'urgence)

ACTIVITÉS SURVEILLÉES

(parascolaire)

6, chemin de la Pralay

Heures d'ouverture

lundi, mardi, jeudi, vendredi
16h00 à 18h00

PERMANENCE JURIDIQUE

locaux du CAS

Heures d'ouverture

mercredi et vendredi | 17h30 à 19h00
ou sur rendez-vous
t. 022 779 25 86

URGENCES MÉDICALES

t. 144

SOS MÉDECINS

t. 022 748 49 50

CENTRE ORNITHOLOGIQUE DE RÉADAPTATION (COR)

47, chemin des Chênes | t. 079 624 33 07

CLINIQUE VÉTÉRINAIRE DES TUILERIES

42, chemin des Tuileries | 1293 Bellevue
t. 022 774 25 25

Heures d'ouverture

lundi au vendredi | 07h00 à 19h30

RÉCUPÉRATION ET RECYCLAGE DES DÉCHETS

Levée des ordures

Mardi dès 7h00 | Vendredi dès 6h00

Concessionnaire

Transvoirie SA | 8, chemin de l'Émeraude
1214 Vernier | t. 022 306 15 15

Seuls les sacs à ordures fermés et les conteneurs normalisés peuvent être utilisés pour les ordures ménagères.

Ils ne peuvent être déposés que la veille des jours de levée et doivent impérativement être rentrés dans les plus brefs délais.

Le dépôt de sacs à ordures à côté des conteneurs est interdit.

Ramassage du papier et du carton

Jeudis 26 septembre, 24 octobre,
28 novembre, 26 décembre 2013

Prière de déposer, devant votre propriété, le papier et le carton dans un conteneur à papier ou sinon les ficeler.

Ramassage des objets encombrants et de la ferraille, TV, matériel informatique, fax, téléphones

Jeudi 21 novembre 2013

Prière de déposer ces objets devant votre domicile en quantité raisonnable.

Les matériaux de construction ou de démolition ne seront pas enlevés.

Ramassage des déchets verts de jardins

Jeudis 8, 22 août, 4 (mercredi)
et 19 septembre, 3 et 17 octobre,
7 et 21 novembre, 19 décembre 2013

Ces déchets doivent être mis dans des sacs en plastique n'excédant pas 30 kg.

Ceux provenant de haies et d'arbres seront mis en petits fagots.

Chaque propriétaire ou locataire est autorisé à déposer au maximum cinq sacs par passage. Les déchets de jardins peuvent être déposés au centre de récupération des Chanâts.

Récupération du verre

Conteneurs | chemin de la Pralay | route du Creux-de-Genthod

Espace de récupération et recyclage des déchets ESREC

chemin des Chanâts | 1293 Bellevue
t. 022 774 09 50

Heures d'accès

lundi au vendredi | 14h30 à 19h30

samedi | 09h30 à 17h00

Fermé le dimanche et les jours fériés

L'ESREC, gardienné, est inaccessible en dehors de ces horaires.

Conditions d'accès et d'évacuation des déchets:

- > Les apports des particuliers sont gratuits et non limités.
- > Les artisans et les commerçants ne sont pas acceptés.
- > Il est formellement interdit de déposer des déchets hors des emplacements prévus à cet effet ou en dehors de l'enceinte.

Matériel récupéré déchets encombrants, ferraille, matériel électrique, électronique de bureau, cartouches toner, tubes néon, ampoules économiques, déchets spéciaux, bois, gravats, déchets de jardins, huile végétale, huile minérale, pneus déjantés, batteries, piles, textiles, verre, pet, alu, fer-blanc, papier, carton, capsules de café.

Les matériaux suivants ne sont pas acceptés

ordures ménagères, cadavres d'animaux, déchets d'origine hospitalière, médicale ou paramédicale, épaves de voitures, déchets industriels, déchets d'amiante, déchets spéciaux des artisans et des commerces.

Centre intercommunal des déchets carnés (CIDEC)

Le ramassage des cadavres d'animaux de compagnie est effectué en permanence sur appel | t. 022 342 50 43

RAMONAGE

Ramoneur officiel | M. Frédéric Jost
12, chemin de l'Epenontaz | 1233 Bernex
t. 022 757 29 33



RECOMMANDATIONS

Divagation des chiens

Selon le règlement sur la propreté, la salubrité et la sécurité publique, du 17 juin 1955, article 41:

“Tout détenteur d’animal est tenu de prendre les précautions nécessaires pour qu’il ne puisse pas lui échapper ou nuire au public par des aboiements abusifs.”

“Les propriétaires de chiens doivent, notamment, empêcher ceux-ci de mordre, poursuivre ou effrayer les passants et de salir les trottoirs et les murs des maisons.”

“Les chiens doivent être **tenus en laisse** dans les promenades, jardins et parcs publics...”

“Dans tous les cas, l’accès des emplacements de jeux pour enfants, y compris les pataugeoires, est **interdit aux chiens, même s’ils sont tenus en laisse.**”

Feux de jardins

En vertu de la loi sur la gestion des déchets (L 1 20), entrée en vigueur en 1999, la population est informée que les feux de jardins sont strictement interdits sur le territoire du canton de Genève lorsqu’une collecte de déchets organiques est organisée par la Commune.

Lorsque la Commune ne procède à aucune collecte, seule l’incinération en plein air de déchets secs naturels provenant des forêts, des champs et des jardins est tolérée, pour autant qu’il s’agisse d’une petite quantité de moins de 0.5 m³ et qu’il n’en résulte pas de nuisances excessives pour le voisinage.

Tondeuses à gazon | Souffleuses

à feuilles (art. 10B de la loi F 3 10.03)

L’usage des tondeuses à gazon équipées d’un moteur à explosion est interdit:

- du lundi au samedi de 20h00 à 8h00;
- le dimanche et les jours fériés.

L’usage de machines à souffler les feuilles équipées d’un moteur à explosion est autorisé du 1^{er} octobre au 31 janvier.

Durant cette période, il est interdit d’en faire usage:

- du lundi au samedi de 20h00 à 08h00;
- le dimanche et les jours fériés;
- sur les chemins forestiers.

Taille des haies et végétaux nuisibles ou parasites

La Mairie rappelle les dispositions des articles 70 et 76 de la loi sur les routes (L 1 10):

“Les propriétaires sont tenus de couper jusqu’à une hauteur de 4.50 m au-dessus du niveau de la chaussée toutes les branches qui s’étendent sur la voie publique. Les haies ne peuvent dépasser une hauteur de 2 m au-dessus de la voie publique.”

Les parcelles et les banquettes doivent être nettoyées et entretenues régulièrement.

Quant à l’article 38 du règlement d’application de la loi sur la promotion de l’agriculture (M 2 05.01), il stipule que les propriétaires dont les parcelles sont envahies par des éléments de nature à infecter les fonds sont tenus de les traiter et de les nettoyer.

Concernant ces deux objets, la commune adresse un avis chaque année au printemps, afin de rappeler les délais pour nettoyer leur parcelle. Passé le délai indiqué, il peut être procédé d’office aux travaux nécessaires, aux frais des propriétaires.

Piscines

Les produits de traitements utilisés pour la désinfection des eaux des piscines (eau de Javel, acide chlorhydrique, etc.) sont toxiques. Leur manipulation et leur élimination nécessitent certaines précautions afin d’éviter toute atteinte aux personnes ou à l’environnement. Vu la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) et son ordonnance d’application (OEaux), les propriétaires de piscines familiales sont tenus de respecter les mesures suivantes:

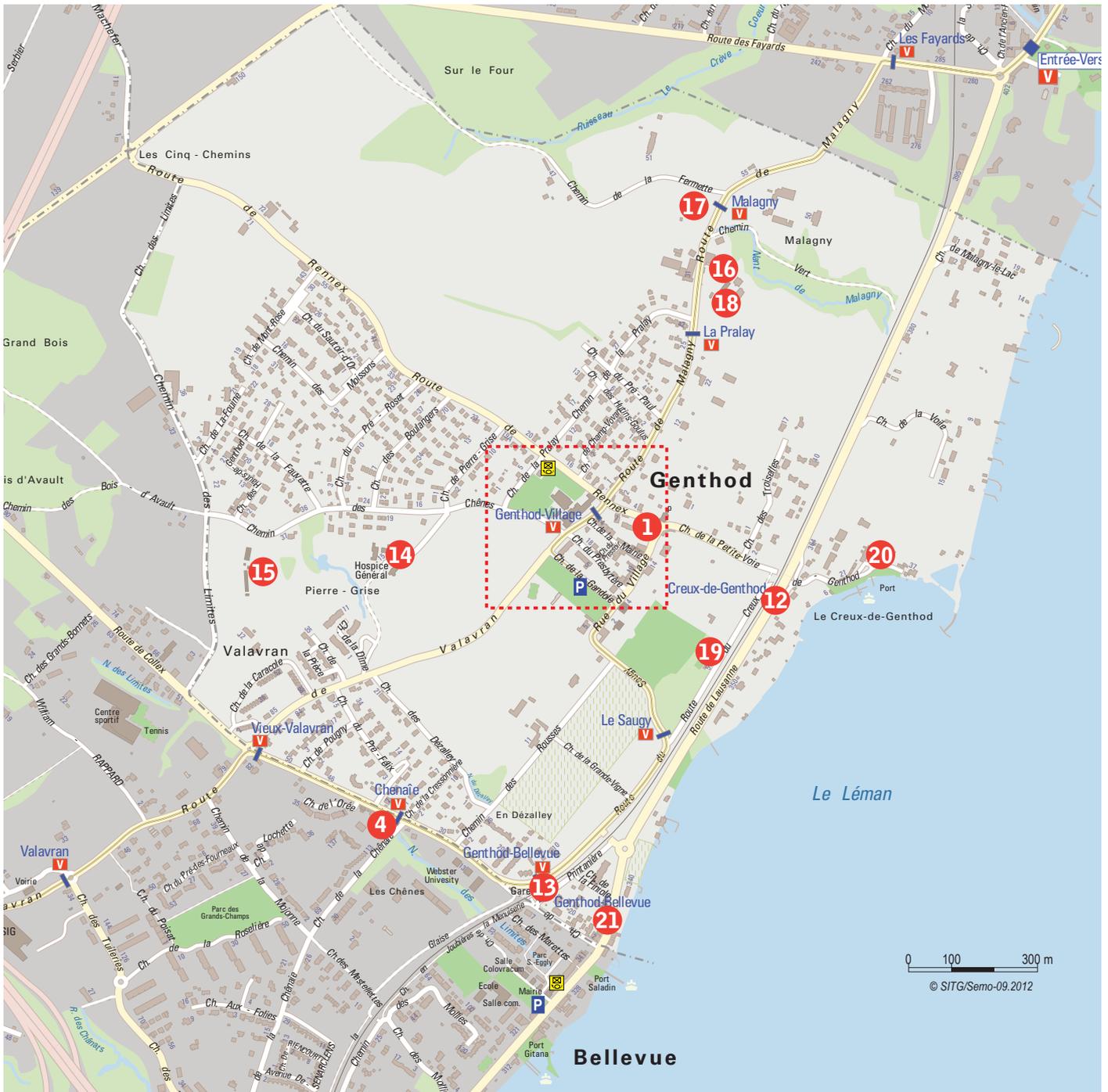
- > choisir un produit de traitement des eaux adapté au style de piscine et en ajuster le dosage;
- > cesser tout apport de produit de traitement de l’eau de baignade 48 heures au minimum avant la vidange de la piscine afin de permettre l’évaporation du désinfectant;
- > déverser les eaux de nettoyage du bassin dans le réseau des eaux usées;
- > maintenir en parfait état de fonctionnement les installations de dosage du désinfectant et de traitement des eaux
- > récupérer immédiatement les produits chimiques accidentellement répandus et les éliminer comme déchets spéciaux (au besoin aviser le SIS au 118).

Les restes de produits de traitement sont des déchets spéciaux qui doivent être retournés au fournisseur ou déposés dans l’un des trois espaces récupération (ESREC) de Châtillon, de la Praille, ou des Chanâts.

La “Directive sur l’évacuation des eaux des piscines familiales” informe des bonnes pratiques en la matière. Elle est disponible sur le site Internet de l’Etat de Genève www.ge.ch/eau/directives

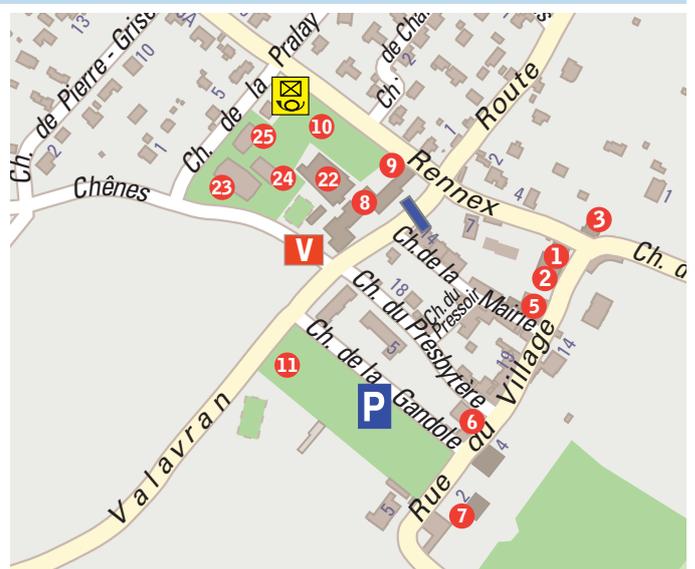
Pour tout renseignement complémentaire: secteur de l’inspection et de la police de la protection des eaux, direction générale de l’eau | t. 022 388 64 00





COMMUNE DE GENTHOD

- | | |
|------------------------------------|------------------------------------|
| 1. Mairie Restaurant du Château | 11. Terrain de jeux pour enfants |
| 2. Voirie Service du feu | 12. Gare CFF Creux-de-Genthod |
| 3. Temple protestant | 13. Gare CFF Genthod-Bellevue |
| 4. Chapelle catholique Sainte-Rita | 14. Domaine Pierre-Grise |
| 5. Salle communale | 15. Secours aux oiseaux (C.O.R.) |
| 6. Salle paroissiale | 16. Fondation L'Essarde |
| 7. Maison Lullin Le Saugy | 17. Pension Les Mimosas |
| 8. Ecole | 18. Ecole Anglaise |
| 9. Bibliothèque | 19. Tennis |
| 10. Cimetière | 20. Restaurant du Creux-de-Genthod |
| | 21. Restaurant Le Lacustre |
| | 22. Salle de gymnastique |
| | 23. Centre communal polyvalent |
| | 24. Parascolaire |
| | 25. Commerces |



AUTORITÉS MUNICIPALES POUR LA LÉGISLATURE 2011 - 2015

A la suite des élections des 13 mars et 17 avril 2011, le Maire et ses Adjointes, qui ont prêté serment le 31 mai 2011, et le Conseil municipal, qui a prêté serment le 6 juin 2011, se composent comme suit:

Mairie

Maire | **François Mazenod**

Adjointes | **Michel Stalder, Andreas Baumgartner**

Conseil Municipal

Conseillers |

Anne Boada (PLR)

Carol Borloz-Neuffer (GIG)

Christophe Favre (GIG)

Georg Feyer (GIG)

Jean-Pierre Guex (GIG) jusqu'au 30 juin 2012
remplacé par **Bastien Guex** (GIG)

Wolfgang Honegger (PLR)

Isabelle Isch (PDC)

Jean Keller (PLR)

Philippe Lagrange (PLR)

Erika Mottier (PDC)

Marie-France Mutillod (PLR)

Fabienne Pitteloud (PDC)

Marco Realini (PLR)

Georges Rychner (PLR)

Anne-Claude Semon (GIG)

Elisabeth Stalder (PRL)

Viken Vartzbed (PLR)

PLR | Parti Libéral Radical

GIG | Groupement pour les intérêts de Genthod

PDC | Parti Démocrate Chrétien

Bureau du Conseil Municipal

2012 - 2013

Présidence | **Carol Borloz-Neuffer**

Vice-présidence | **Fabienne Pitteloud**

Secrétaire | **Wolfgang Honegger**

2013 - 2014

Présidence | **Fabienne Pitteloud**

Vice-présidence | **Wolfgang Honegger**

Secrétaire | **Carol Borloz-Neuffer**

Répartition des tâches entre les membres de la Mairie

Maire | **François Mazenod** Administration et gestion
du personnel | Aménagement du territoire et tissu éco-
nomique | Etat civil | Cimetière | Finances | Bâtiments

Adjoint | **Michel Stalder** Affaires sociales & natu-
ralisations | Culture & bibliothèque | Sports & loi-
sirs | Scolaire

Adjoint | **Andreas Baumgartner** Sécurité publique |
Génie civil & mobilité | Environnement

Commissions

Bâtiments

Président | **Wolfgang Honegger**; Vice-président |
Georg Feyer; Membres | **Christophe Favre, Phi-
lippe Lagrange, Erika Mottier, Georges Rychner,
Viken Vartzbed**

Sécurité publique

Président | **Philippe Lagrange**; Vice-présidente |
Isabelle Isch; Membres | **Carol Borloz-Neuffer,
Georg Feyer, Jean Keller, Marco Realini, Georges
Rychner**

Scolaire

Président | **Marco Realini**; Vice-présidente | **Isabelle
Isch**; Membres | **Anne Boada, Carol Borloz-Neuffer,
Bastien Guex, Wolfgang Honegger, Jean Keller**

Culture & bibliothèque

Présidente | **Isabelle Isch**; Vice-président | **Bastien
Guex**; Membres | **Jean Keller, Marie-France
Mutillod, Marco Realini, Anne-Claude Semon,
Elisabeth Stalder**

Sports & loisirs

Présidente | **Anne-Claude Semon**; Vice-président |
Marco Realini; Membres | **Christophe Favre, Marie-
France Mutillod, Georges Rychner, Fabienne
Pitteloud, Viken Vartzbed**

Affaires sociales & naturalisations

Présidente | **Anne Boada**; Vice-présidente | **Carol
Borloz-Neuffer**; Membres | **Bastien Guex, Erika
Mottier, Marie-France Mutillod, Elisabeth Stalder,
Viken Vartzbed**

Génie civil & mobilité

Président | **Christophe Favre**; Vice-président |
Viken Vartzbed; Membres | **Wolfgang Honegger,
Erika Mottier, Marco Realini, Georges Rychner,
Anne-Claude Semon**

Environnement

Président | **Georg Feyer**; Vice-présidente | **Marie-
France Mutillod**; Membres | **Anne Boada, Carol
Borloz-Neuffer, Wolfgang Honegger, Elisabeth
Stalder, Fabienne Pitteloud**

Finances

Président | **Jean Keller**; Vice-président | **Fabienne
Pitteloud**; Membres | **Anne Boada, Georg Feyer,
Bastien Guex, Philippe Lagrange, Marie-France
Mutillod**

Aménagement du territoire & tissu économique

Président | **Fabienne Pitteloud**; Vice-président |
Georges Rychner; Membres | **Anne Boada, Chris-
tophe Favre, Philippe Lagrange, Anne-Claude
Semon, Elisabeth Stalder**

Groupement intercommunal de la Vigne Blanche

Membres | **Carol Borloz-Neuffer, Isabelle Isch,
Marie-France Mutillod**

Commission consultative du GICORD

Membre | **Elisabeth Stalder**

Groupement intercommunal "Les 4 Saisons"

Membres | **Anne Boada, Anne-Claude Semon**

Groupement intercommunal pour le bâtiment de la crèche

Membres | **Christophe Favre, Elisabeth Stalder**

Groupement intercommunal de gestion des déchets des Tuileries

Membres | **Georg Feyer, Jean Keller, Fabienne
Pitteloud**

Taxation

Président | **François Mazenod**
Vice-président | **Michel Stalder**
Membre | **Andreas Baumgartner**

Réclamation Proposition au Conseil d'Etat

Président | **Jean Keller**
Vice-présidente | **Carol Borloz-Neuffer**
Membres | **Bastien Guex, Philippe Lagrange,
Fabienne Pitteloud**



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE



GENTHOD

37, rue du Village | 1294 Genthod
t. 022 774 12 80 | f. 022 774 20 85
info@genthod.ch | www.genthod.ch